



RAPPORT ANNUEL DU CRDSC

Célébrons nos 20 ans 🍁 2023-24

Du Président du Conseil du CRDSC
Brad Kielmann / 31 juillet 2024



Collaboration 🍁 Intégrité 🍁 Équité





Table des matières

À propos du Centre.....	2
Message du président et de la chef de la direction.....	3
Conseil d'administration	4
Personnel.....	5
Faits saillants de 2023–2024.....	6
Activités du Secrétariat de règlement des différends 2023–2024	12
Statistiques du Tribunal 2023–2024	13
Arbitres et médiateurs.....	23
Bilan des vingt dernières années	24
Activités du BCIS 2023–2024.....	26
Unité d'enquêtes et Unité des évaluations du milieu sportif.....	28
Rapport du Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport	29
Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers	30



À propos du Centre

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « Centre » ou le « CRDSC ») a été créé en mars 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Le Conseil d'administration du Centre (le « Conseil »), composé d'administrateurs bénévoles, a le mandat de diriger le Centre et de superviser ses activités. Les membres du Conseil sont nommés par le ministre fédéral responsable des sports.

Le présent rapport fait le point sur les opérations du Centre et évalue les résultats de ses activités pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (la « période »).

NOTRE MISSION

Conformément à l'article 10 de la Loi favorisant l'activité physique et le sport, qui a créé le Centre, et pour répondre aux besoins de la communauté sportive, notre mission est de fournir à la communauté sportive a) un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs; et b) une expertise et une assistance en la matière.

NOTRE VISION

Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà.

NOS VALEURS

Ces valeurs fondamentales guident et inspirent nos actions et nos décisions.

Collaboration – Nous encourageons activement la collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de notre organisme afin de tirer parti de la diversité des points de vue et d'atteindre des objectifs collectifs.

Intégrité – Nous nous efforçons constamment de gagner la confiance de nos clients et de nos partenaires par la transparence, la compétence et des normes élevées de conduite éthique.

Équité - Nous sommes indépendants, impartiaux et respectueux de toutes les parties, de sorte que nos clients et partenaires peuvent compter sur nous pour être équitables.

Excellence – Nous accomplissons notre mission en faisant preuve d'efficacité, d'accessibilité, de professionnalisme et de compassion.

Droits de la personne – Les personnes sont au cœur de notre action. À ce titre, nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de la personne, en veillant à ce que nos actions et nos décisions contribuent à une société juste et équitable.

HISTORIQUE ET PROFIL DE L'ORGANISATION

Le Centre a été établi afin d'offrir à la communauté sportive du Canada les outils dont elle a besoin pour prévenir les différends et, lorsque ces différends sont inévitables, pour les régler.

À la suite de vastes consultations dans le milieu sportif et d'une collaboration entre plusieurs organismes de sport importants du Canada, le programme provisoire ADRsportRED a été lancé en janvier 2002, comme prédécesseur du Centre, afin d'offrir à la communauté sportive des services de règlement des différends au niveau national.

Lorsque la *Loi sur l'activité physique et le sport* a reçu la sanction royale en mars 2003, le Centre a été officiellement constitué en tant qu'organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends (RED) sportifs. Le Centre a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 et a également pris la responsabilité en juin 2004 d'entendre tous les dossiers reliés au dopage au Canada.

Le Centre a un effectif de vingt-huit personnes au moment de la publication de ce rapport. Au cours des dix dernières années, le Centre a traité en moyenne 68 dossiers par an, soit une augmentation par rapport à la moyenne de 43 dossiers des dix premières années, dont un tiers sont des dossiers de dopage, alors qu'ils représentaient la moitié en 2014. Outre les activités du Tribunal, le Centre de ressources en prévention des différends fournit aux membres de la communauté sportive canadienne des outils pour aider à prévenir et réduire la survenance ou la gravité des différends sportifs.

À partir de 2018, le Centre a lancé plusieurs initiatives qui visaient à aider la communauté sportive à mieux gérer les plaintes pour abus et harcèlement. Il a notamment mis en place une Unité d'enquêtes, la Ligne d'assistance du sport canadien et le Tribunal de protection, une nouvelle division spécialisée dans l'examen de différends ayant trait à des allégations de harcèlement et d'abus. En 2021, après avoir été désigné par le Ministre responsable du sport pour mettre en œuvre un mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire à l'échelle nationale afin d'administrer le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport, le Centre a renforcé davantage ces programmes en créant le programme Sport Sans Abus, lancé en juin 2022. Le 11 décembre 2023, la ministre des Sports et de l'Activité physique a annoncé que le programme Sport Sans Abus sera retiré du Centre et, le 2 mai 2024, que la majeure partie des fonctions du programme seront transférées au Centre pour l'éthique dans le sport. Le Centre continuera toutefois à assurer la prestation de ces services jusqu'au 1^{er} avril 2025.



Message du président et de la chef de la direction

L'exercice a été très différent du précédent pour le programme Sport Sans Abus. Alors que l'année précédente avait démarré lentement, cette année a connu une croissance significative sur plusieurs plans. Par exemple, l'impact s'est ressenti dans : le nombre d'employés, le nombre de signataires du programme, le nombre de dossiers au Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) et au Secrétariat de règlement des différends, l'expansion des unités d'enquêtes et d'évaluations du milieu sportif et de la liste des avocats de l'aide juridique, les nouveautés dans la bibliothèque d'éducation et le lancement d'évaluations du milieu sportif (EMS). Dans l'ensemble, cet exercice se caractérise par plusieurs nouveaux records.

Le Secrétariat de règlement des différends a à nouveau traité un nombre record de dossiers, qui s'explique en partie par l'augmentation des dossiers découlant du processus de traitement des plaintes du BCIS, qu'il s'agisse de médiations ou de contestations de décisions du Directeur des sanctions et résultats (DSR) concernant des mesures provisoires, des violations et/ou des sanctions. Les litiges relatifs à la sélection d'équipes ont également augmenté, combinant en un seul exercice les Jeux panaméricains de 2023 avec les épreuves de qualification et les nominations d'équipes pour les Jeux olympiques d'été 2024.

La première année complète du programme Sport Sans Abus a été marquée par un apprentissage continu et des améliorations dans tous les aspects de ses services et de sa programmation. Notamment, la grande majorité des organismes de sport financés par le gouvernement fédéral sont devenus signataires. En reconnaissance de l'importance de ce programme, il est désormais obligatoire qu'un organisme de sport soit un signataire pour recevoir du financement fédéral.

Malgré tous ces marqueurs importants de l'exercice 2023–2024, le lancement du registre public des sanctions en mars 2024 a été de loin l'étape la plus importante franchie par le CRDSC. Le projet aura débuté fin 2021, plus de six mois avant la création du programme Sport Sans Abus, et aura nécessité une conception minutieuse pour garantir la conformité avec toutes les législations applicables en matière de protection de la vie privée au Canada. La création d'une base de données centralisée en ligne, pour recueillir les consentements des participants au programme Sport Sans Abus, a été primordiale pour renforcer l'indépendance du BCIS vis-à-vis des signataires lors de l'évaluation préliminaire des plaintes et pour solidifier les bases juridiques nécessaires au registre public.

L'année a aussi vu un premier dossier franchir toutes les étapes du processus de traitement des plaintes, jusqu'à la contestation de son issue finale devant le Tribunal de protection. Ce dossier a offert une opportunité d'évaluer le programme. Suite aux

commentaires de l'une des parties, un examen indépendant a été entrepris pour répondre aux préoccupations soulevées par son expérience lors de la procédure. Le rapport du Comité d'examen externe, reçu par le CRDSC à la toute fin de l'année fiscale, formule 13 recommandations pour l'amélioration du programme. Une version publique du rapport est attendue prochainement, afin de rendre compte des progrès réalisés par Sport Sans Abus dans la mise en œuvre des recommandations.

L'année écoulée a également été ponctuée d'embûches, avec la démission du Commissaire à l'intégrité dans le sport et l'annonce par la ministre que le BCIS quitterait les auspices du CRDSC. La transition du BCIS représente toutefois une progression naturelle vers une plus grande indépendance, afin de servir la communauté sportive dans son importante mission. En effet, la création et la gestion du programme Sport Sans Abus par le CRDSC a présenté ses propres défis organisationnels. Le CRDSC a dû gérer trois fonctions indépendantes l'une de l'autre sous le même toit, à savoir : le CRDSC agissant en tant que tribunal, le BCIS et le DSR. Grâce à son attention aux détails et à son personnel dévoué, le CRDSC a réussi à maintenir l'indépendance de chacune de ces fonctions. Preuve en est que, dans certains cas, le DSR a modifié les recommandations du BCIS et dans d'autres les décisions du DSR ont été modifiées par les arbitres du CRDSC. Le CRDSC est toutefois très fier d'avoir servi d'incubateur pour soutenir, développer et encourager la croissance du BCIS vers sa prochaine phase.

Dans un premier temps, l'annonce du ministre concernant la transition du BCIS a créé une certaine incertitude quant à son avenir. En conséquence, il y a eu un mouvement de personnel qui semblait lié à cette incertitude. Toutefois, depuis la nomination d'un Commissaire par intérim, le BCIS a connu une accélération dans la gestion des plaintes grâce à l'adoption de nouvelles normes de performance en matière d'évaluations préliminaires et d'enquêtes. En l'espace de quelques semaines seulement, ces changements ont donné des résultats positifs avec plusieurs enquêtes actives et EMS menées à terme.

Le CRDSC attend avec impatience, au cours des prochains mois, la réponse du gouvernement au rapport du Comité du patrimoine canadien sur le sport sécuritaire, le début officiel des consultations de la Commission sur l'avenir du sport au Canada et sa collaboration continue avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport en vue du déménagement harmonieux du programme Sport Sans Abus vers son nouveau siège.

Brad Kielmann

Président du conseil d'administration

Marie-Claude Asselin

Chef de la direction



Conseil d'administration

Le Conseil est nommé par le ministre responsable des sports. Il reflète la diversité régionale et culturelle du pays, et est représentatif du système sportif canadien. Le Conseil doit comprendre un minimum de trois athlètes*, un entraîneur, un représentant d'un organisme national de sport et un représentant d'un organisme responsable de grands Jeux. Collectivement, ils démontrent une connaissance substantielle du système sportif canadien, de la nature des différends qui pourraient y survenir, et une expertise en règlement extrajudiciaire de différends et en gestion de systèmes de règlement extrajudiciaire de différends.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS PERMANENTS

(au 31 juillet 2024)

Brad Kielmann (Surrey, CB)
Président du Conseil d'administration
Président du Comité exécutif
Comité sur l'intégrité dans le sport
(Le président est membre d'office de tous les comités
sauf le Comité de vérification et de finance)

Aaron Bruce (Ottawa, ON)
Président du Comité de vérification et de finance
Comité exécutif

Katie Damphouse (Waterloo, ON)
Comité des services de RED
Comité d'éthique professionnelle
Comité sur l'intégrité dans le sport

Kevin Kelly (Calgary, AB)
Président du Comité d'éthique professionnelle
Comité des services de RED

Nick Lenehan (Halifax, NE)
Comité des services de RED
Comité d'éthique professionnelle

Dorianne Mullin (Dartmouth, NE)
Comité de vérification et de finance
Comité exécutif

Marie-Claude Asselin (Saint-Hubert, QC)
Chef de la direction
(La chef de la direction est membre d'office du Conseil
et de tous les comités)

Pierre Chabot (Lorraine, QC)
Président du Comité des services de RED
Comité de vérification et de finance
Comité exécutif

Iñaki Gomez (Vancouver, CB)
Comité d'éthique professionnelle
Comité sur l'intégrité dans le sport

Heather Kemkaran-Antymnuik (Winnipeg, MB)
Comité de vérification et de finance
Comité sur l'intégrité dans le sport

Lanni Marchant (London, ON)
Présidente du Comité consultatif des athlètes
Comité d'éthique professionnelle
Comité sur l'intégrité dans le sport

Alice Strachan (Georgetown, ON)
Présidente du Comité sur l'intégrité dans le sport
Comité d'éthique professionnelle

Les biographies des administrateurs peuvent être
consultées sur le site Internet du Centre :
www.crdsc-sdrcc.ca

* La ministre des Sports et de l'Activité physique a été avisée, le 3 octobre 2023, de la démission de l'un des représentants des athlètes, Alex Harvey, du Conseil d'administration. À la date de publication, le CRDSC n'avait pas encore été informé d'une nouvelle nomination pour le remplacer.



Personnel

À la date de publication, le Centre a un effectif de 28 employés :

ADMINISTRATION :

- Marie-Claude Asselin, Chef de la direction
- Stéphanie Houle, Adjointe de direction
- Rick Hunger, Directeur principal
- Tanya Gates, Directrice des opérations
- Claudine Lanouette, Directrice des finances
- Jennifer Monk, Gestionnaire principale des communications
- Michael Vamelkin, Technicien informatique

SECRÉTARIAT DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS :

- Alexandra Lojen, Gestionnaire principale du Tribunal
- Guillaume Boisseau, Gestionnaire de dossiers
- Rachel Leblanc-Bazin, Gestionnaire de dossiers

CENTRE DE RESSOURCES :

- Liddia Touch Kol, Gestionnaire du Centre de ressources
- Nikolas Martin, Coordonnateur de soutien et bien-être
- Rachel Nicol, Coordonnatrice de l'engagement des athlètes et survivant(e)s
- Owen Bravo, Coordonnateur d'éducation et de soutien aux politiques

BUREAU DU COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ DANS LE SPORT :

- André Lepage Commissaire par intérim
- Valérie Allard, Conseillère spéciale au Commissaire par intérim
- Kirsten Whelan, Directrice des opérations de gestion des dossiers
- Sarah Atkinson, Conseillère principale, Enquêtes et évaluations
- Sandra Palmieri, Gestionnaire principale du programme
- Benjamin Bernier, Spécialiste du programme
- Ashley Csiszer, Spécialiste du programme
- Aymen Benbouzid, Coordonnateur du programme
- Ariane Lamoureux, Coordonnatrice du programme
- Amara Malena Maraj, Coordonnatrice du programme
- Emma Nuara, Coordonnatrice du programme
- Spencer Walker, Coordonnateur du programme
- Thomas Ibrahim, Administrateur du registre et des bases de données
- Isabelle Fraser, Assistante du programme

SERVICES DE COMPTABILITÉ :

Le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) fournit des services de comptabilité au Centre.

VÉRIFICATEUR :

Le cabinet Baker Tilly Canada, comptables professionnels agréés, a été nommé par le Conseil d'administration comme auditeur indépendant pour la période 2023-2024.

Faits saillants de 2023–2024

Réalisation de nos objectifs :

DOMAINE PRIORITAIRE 1

Fournir des services de règlement des différends sportifs

1.1 Offrir des activités de développement professionnel judiciaires aux professionnels du CRDSC qui règlent des différends et développer de nouveaux outils et ressources pour leur boîte à outils

Au cours de l'hiver 2024, la Conférence des médiateurs et arbitres 2024 a été organisée à Calgary, en Alberta, en partenariat avec le Tribunal arbitral du sport. Les médiateurs, les arbitres, le personnel et les administrateurs du Centre ont bénéficié d'une formation sur des sujets tels que l'amélioration de l'efficacité des procédures, la protection des parties et témoins vulnérables, l'utilisation d'un langage inclusif dans les décisions, la protection des données et la sécurité des TI la manipulation de la compétition, l'impact des normes de protection de la vie privée dans les affaires de dopage, des questions relatives aux droits de la personne, la justice naturelle dans les plaintes anonymes, ainsi que la santé mentale des professionnels. Un atelier a également été offert aux membres inscrits sur la liste du CRDSC sur le processus de méd.-arb.

Des changements ont été apportés au Code canadien de règlement des différends sportifs en octobre 2023, afin de clarifier les définitions et d'adapter les règles de procédures au programme Sport Sans Abus.

Pour répondre à une demande croissante de professionnels bilingues, un appel de candidatures public visant des médiateurs et médiateurs-arbitres neutres a été lancé en juin 2023. Cinq nouveaux médiateurs et un médiateur-arbitre neutre ont été sélectionnés.

1.2 Passer en revue les lignes directrices du Programme de mentorat pour les femmes arbitres et offrir davantage de possibilités d'observation

Les lignes directrices du Programme de mentorat pour les femmes arbitres ont été mises à jour pour éliminer certaines lacunes et accélérer le programme tout en fournissant davantage de possibilités d'observation. Deux participantes ont suivi le programme avec succès et ont été ajoutées à la liste des arbitres, tandis que plusieurs autres participantes sont sur le point de terminer.

1.3 Faciliter l'accès aux ressources d'aide juridique pour les parties

Des statistiques partielles obtenues au moyen d'un sondage anonyme auprès des avocats qui participent au programme pro bono montrent que ces derniers ont été consultés surtout par des athlètes, suivis de parents et d'entraîneurs. Une hausse significative du nombre de demandes a été observée par rapport aux années précédentes, mais le caractère urgent et les conflits d'intérêts potentiels ont empêché certains avocats d'accepter bon nombre de ces dossiers. Le sondage a également révélé que les services juridiques fournis par les avocats qui ont répondu ont permis aux parties d'économiser plus de 189 000 \$. Il est envisagé de remanier le programme, dans le but de simplifier l'affectation des avocats, et de restreindre la portée et la nature des mandats offerts.

DOMAINE PRIORITAIRE 2

Renforcer la capacité de la communauté sportive canadienne à prévenir et régler les différends sportifs

2.1 Réorganiser le Centre de ressources en ligne, afin de rendre les outils, les ressources et les services plus accessibles

La présence du Centre sur les médias sociaux a été élargie afin de mieux faire connaître et comprendre les ressources et services disponibles. Les publications ont également été améliorées afin d'être plus visuelles et interactives.

2.2 Multiplier les activités de sensibilisation au sein de la communauté sportive canadienne, afin d'approfondir la compréhension des expériences de ses membres et de répondre à leurs besoins

Le personnel a assisté à 13 événements de la communauté sportive au cours de la période et distribué des outils et ressources pour la prévention et le règlement de différends dans le kiosque du Centre à dix de ces événements.

Le Programme de subvention de la recherche de Sport Sans Abus a lancé un deuxième appel de propositions au début de 2024. Parmi les chercheurs qui ont manifesté un intérêt, 12 ont été invités à soumettre une proposition complète pour obtenir un financement. Des ententes ont été signées pour financer neuf nouveaux projets de recherche, pour un investissement total de 614 711 \$. Le financement de deux de ces neuf projets a été rendu possible grâce à une contribution financière spéciale du projet Phare du Comité olympique canadien et de Sport Canada.

2.3 Favoriser l'accès à la prévention des différends et à l'éducation par le biais de présentations, d'ateliers et de publications

Le personnel a dirigé 41 présentations ou ateliers, dont une table ronde lors de la conférence de Safe Sport International de 2023 à Londres, en Angleterre.

Deux séries de trois webinaires chacune ont été offertes à la communauté sportive durant la période. Parmi les thèmes abordés figuraient le rôle des dirigeants sportifs pour favoriser un environnement sécuritaire en sport, l'adoption d'une approche intersectionnelle, les meilleures pratiques en communication des politiques sur la sécurité dans le sport, les causes des différends et les stratégies de prévention, l'élaboration de politiques de sélection des équipes rigoureuses et la démystification des divers types de services de règlement des différends. Environ 800 participants se sont inscrits pour assister à ces séances.

2.4 Améliorer l'offre en matière de publications, afin de s'assurer de leur conformité aux nouvelles politiques et procédures ainsi qu'aux nouveaux codes

Un Guide interactif du CCUMS a été produit et publié au cours de la période, décrit plus en détail à la section 3.1.4 de ce rapport. Des mises à jour de la publication sur les Droits et responsabilités des athlètes ont été rédigées afin d'y inclure le programme Sport sans Abus, toutefois ce projet a été mis en suspens lorsque le Ministre a annoncé que le programme serait retiré au CRDSC.

DOMAINE PRIORITAIRE 3 SOUTENIR L'INTÉGRITÉ DANS LE SPORT

3.1 Prévention : Renforcer la prévention des incidents relevant du CCUMS et favoriser un changement de culture positif dans le milieu du sport canadien par le biais de l'éducation, de la recherche et d'autres outils et initiatives

3.1.1 Développer et mettre en œuvre le Cadre d'excellence organisationnelle

Un consultant externe a été engagé pour élaborer un cadre d'excellence organisationnelle qui servira de ressource pour la communauté sportive canadienne. Cette initiative avait pour objectif d'appuyer le mandat du BCIS, pour ce qui est de la surveillance de la conformité des organismes signataires du programme Sport Sans Abus et de favoriser

d'avantage une culture du sport respectueuse, qui offre des expériences de qualité, inclusives, accessibles, accueillantes et sécuritaires. Le consultant a effectué les recherches, consulté les parties prenantes et présenté trois rapports. Malheureusement, le BCIS a dû mettre en suspens la phase de mise en œuvre en raison de capacités limitées et de la nécessité de donner la priorité à d'autres services.

3.1.2 Mettre en place le soutien aux politiques et des modèles de politiques en lien avec le CCUMS

Une équipe d'experts externes a collaboré avec le Centre pour élaborer des politiques qui peuvent être adaptées à tous les niveaux du système sportif, dont une politique de traitement des plaintes, une politique d'éducation et de sensibilisation, une politique de recrutement et une politique sur les interactions. Les modèles sont assortis d'un guide de mise en œuvre étape par étape. Les politiques pourront être configurées selon la taille et la complexité des divers organismes pour faciliter leur adoption du niveau provincial jusqu'au niveau des clubs. Les versions finales doivent être publiées dans les deux langues officielles au cours des prochains mois.

3.1.3 Mettre en œuvre le Répertoire des programmes d'éducation Sport Sans Abus

Le Répertoire des programmes d'éducation Sport Sans Abus a été lancé en juin 2023. Il donne accès aux membres de la communauté sportive à des ressources d'éducation et de formation qui satisfont aux normes nationales pour des programmes d'éducation en matière de sport sécuritaire de qualité et diffusent des messages cohérents et conformes au CCUMS. Le 31 mars 2024, quatre programmes d'éducation et de formation accrédités ont été mis à la disposition du public sur le site Internet de Sport Sans Abus. Sur les six autres programmes d'éducation et de formation soumis au comité d'évaluation, quatre avaient été approuvés pour être accrédités avant la fin de l'exercice et tous ont été ajoutés au Répertoire.

3.1.4 Développer des outils, des ressources et des programmes éducatifs conformes au CCUMS à l'intention de tous les niveaux du système sportif canadien et en faire la promotion

La version annotée 1.0 du CCUMS, qui met en contexte certaines dispositions du CCUMS pour guider leur interprétation et leur application, a été publiée au début avril 2023. En février 2024, la nouvelle ressource interactive, intitulée Une introduction au CCUMS, a été lancée. L'outil interactif,



développé en étroite collaboration avec des experts de Sport Nova Scotia, vise à simplifier et faciliter la compréhension des droits et responsabilités que l'ensemble de la communauté sportive partage sous le régime du CCUMS. Il utilise un langage clair et précis, et son interface est conviviale et hautement accessible.

The Centre a créé un partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance afin de diffuser des ressources et outils éducatifs conçus pour aider les administrateurs des programmes de sport ainsi que les parents des athlètes à prévenir les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants. La page web de Sport Sans Abus propose des ressources appropriées selon l'âge des publics visés, également élaborées par le Centre canadien de protection de l'enfance, afin d'aider les athlètes adolescents et les enfants à reconnaître et à signaler les comportements inappropriés.

3.2 Réponse : Traiter des dossiers en lien avec le CCUMS de manière empathique, efficace et équitable par le biais du BCIS et du programme Sport Sans Abus

3.2.1 Offrir un processus de gestion des plaintes efficace et adapté, qui applique les politiques et procédures en ayant recours à une approche tenant compte des traumatismes, en mettant l'accent sur l'équité, la diversité et l'inclusion

Pour répondre à une augmentation de la demande, un processus de sélection a été lancé au cours de la période afin d'agrandir les unités d'enquêtes et d'évaluation du milieu sportif du BCIS. Les nouveaux membres ont été intégrés et accueillis au sein des unités et une formation supplémentaire a été offerte à tous les enquêteurs et évaluateurs, lors d'une rencontre en personne à Calgary, en Alberta. La formation comprenait des séances sur des sujets tels que la rédaction de rapports pour les enquêteurs, la conduite d'entrevues avec des mineurs et des adolescents, l'examen de préjugés implicites dans le contexte des enquêtes du BCIS, les principes et meilleures pratiques applicables aux évaluations de la crédibilité tout en tenant compte des traumatismes, la réponse à des allégations de violation de la confidentialité, et le partage de méthodologie et de meilleures pratiques pour les enquêteurs et évaluateurs qui travaillent sur des processus parallèles.

À la suite du dépôt d'une plainte par un client des services de traitement des plaintes du BCIS, le Conseil d'administration du CRDSC et le Conseil des sanctions en matière de

maltraitance dans le sport ont commandé conjointement un examen externe indépendant de l'affaire, qui mettrait l'accent plus particulièrement sur les éléments à l'origine de l'insatisfaction de la part du client. Le Comité d'examen externe a présenté son rapport le 26 mars 2024, qui contenait 13 recommandations, dont la plupart ont déjà été mises en œuvre. La mise en œuvre de deux recommandations sera confiée au CCES lorsque le programme lui aura été transféré. Un sommaire du rapport et le plan d'action établi ensuite seront rendus publics.

3.2.2 Développer du contenu éducatif afin d'amener le public à mieux comprendre le programme Sport Sans Abus

Un formulaire de consentement éclairé normalisé a été mis en ligne sur une plateforme réservée, afin de faciliter la tâche des organismes de sport pour gérer le consentement des participants. La plateforme offre un environnement sécuritaire, accessible et convivial qui permet à toutes les personnes concernées de se renseigner sur leurs obligations à titre de participants à Sport Sans Abus et de consentir aux conditions du programme. En appui à cette initiative, un résumé du formulaire de consentement des participants à Sport Sans Abus ainsi qu'une foire aux questions ont été publiés sur le site Internet de Sport Sans Abus.

3.2.3 Faire progresser les évaluations du milieu sportif grâce à la publication du rapport d'évaluation

Trois évaluations du milieu sportif (EMS) de portée limitée avaient été finalisées au 31 mars 2024, qui visaient à résoudre et à prévenir des problèmes systémiques liés à la maltraitance, à la discrimination et à d'autres comportements prohibés en vertu du CCUMS. À la date de publication, les rapports finaux et traductions officielles d'EMS dans le milieu du volleyball (en Ontario, plus précisément) et du cyclisme sont en ligne sur le site Internet du BCIS, et un troisième concernant le milieu de la lutte est attendu prochainement.

La première phase d'une EMS dans le milieu du hockey a également été finalisée au cours de la période et un rapport intérimaire a été publié, tandis que la deuxième étape est déjà en cours. Une cinquième EMS dans le milieu de la gymnastique est en cours. Un Index des Évaluations du milieu sportif fournit des informations sur les évaluations en cours et les évaluations terminées, et peut être consulté sur le site Internet de Sport Sans Abus.



3.2.4 Maintenir et, sous réserve des lois applicables, rendre accessible au public un registre consultable des intimés dont l’admissibilité à participer au sport a été restreinte d’une manière ou d’une autre

Le Registre de Sport Sans Abus, qui constitue un élément important du dispositif d’application du CCUMS, a été lancé le 28 mars 2024. La base de données consultable répertorie les participants assujettis au CCUM, dont l’admissibilité à participer au sport a été restreinte d’une manière ou d’une autre, en raison de mesures provisoires ou de sanctions imposées dans le cadre ou à la suite du processus de traitement des plaintes de Sport Sans Abus.

3.3 Engagement : Engager pleinement la communauté sportive afin de promouvoir la vision et les objectifs du programme Sport Sans Abus

3.3.1 Accroître la capacité de la Ligne d’assistance du sport canadien, afin de pouvoir traiter un plus grand volume de demandes, tout en maintenant une approche personnalisée

La Ligne d’assistance du sport canadien a été rebaptisée Ligne d’assistance de Sport Sans Abus. Une campagne nationale de sensibilisation de 14 jours sur les médias sociaux, qui avait pour but de présenter à nouveau la Ligne d’assistance comme premier point de contact pour tous les Canadiens, a donné lieu à 1 346 476 impressions. Les téléphonistes de la Ligne d’assistance ont reçu une formation supplémentaire, notamment en gestion de conversations difficiles et en techniques utilisées dans le contexte de cercles de guérison. Au total, le service a répondu à 2 166 demandes de renseignements (une hausse de 17 % par rapport à l’an dernier).

3.3.2 Favoriser et promouvoir l’accessibilité de l’aide juridique et des services de soutien en matière de santé mentale

Le Programme d’aide juridique de Sport Sans Abus a permis à 49 participants admissibles d’avoir accès à des avis juridiques, sans frais pour eux, pour les accompagner durant les processus de traitement des plaintes et d’évaluation du milieu sportif au cours de la période. Un processus de recrutement pour augmenter le nombre d’avocats participants a été lancé et 14 nouveaux avocats ont été ajoutés à la liste. Avec la collaboration du Centre canadien pour la santé mentale et le sport, le Programme de santé mentale

de Sport Sans Abus a pu faciliter l’accès à des services de santé mentale professionnels à 12 participants admissibles.

3.3.3 Impliquer des athlètes dans tous les aspects clés du programme Sport Sans Abus

Afin d’accroître l’engagement et la diversité des membres du Comité consultatif des athlètes, le mandat du Comité a été modifié et un processus de recrutement a été entrepris. Neuf athlètes se sont joints au Comité, portant ainsi leur nombre à 15 athlètes provenant de nombreuses disciplines sportives, dont quatre en parasports. Les membres du Comité consultatif des athlètes ont participé à un processus de recrutement afin de combler le poste à temps plein de la coordonnatrice de l’engagement des athlètes et survivant(e)s au Centre de ressources.

3.3.4 Collaborer avec divers mécanismes de traitement des plaintes dans les autres juridictions

La Conférence de Safe Sport International a fourni de nombreuses occasions de réseautage avec d’autres pays qui font face à des défis similaires en matière de sport sécuritaire. Le Centre a organisé une réunion, dans le cadre de la Conférence, des dirigeants et gestionnaires de programmes de sport sécuritaire du monde entier, dans l’objectif de créer une communauté de pratique. Deux employés du Centre sont également membres du Comité consultatif canadien sur les droits des enfants dans le sport, une initiative du Centre pour le sport et les droits de la personne, dans la perspective de la Coupe du monde de soccer de 2026.

3.3.5 Accueillir au sein du programme Sport Sans Abus tous les organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral

Le BCIS a célébré sa première année d’exploitation en juin 2023 et des ententes de services de Sport sans Abus ont été signées avec 91 organismes de sport financés par le gouvernement fédéral. Outre l’entente formelle conclue avec Sport Nova Scotia, le Centre a tenu des réunions et envisagé une collaboration avec d’autres provinces et territoires, comme clients potentiels du programme Sport Sans Abus.

Un portail des signataires a été créé pour regrouper les documents, ressources et outils consacrés aux signataires du programme. Quatre séances d’information ont été présentées aux signataires, en plus de séances d’informations individuelles sur demande d’organismes signataires. Les



commentaires d'organismes signataires ont été recueillis de façon routinière par le biais de sondages, de séances d'information, de courriels et de discussions anecdotiques.

Au cours de la période, les représentants du programme ont participé à plusieurs événements, dont le Forum AthletesCAN 2023, la Conférence « Le sport sécuritaire, c'est à tout le monde d'y voir », la Conférence Sport Leadership sportif, le Lab olympique d'Équipe Canada, l'Eastern Canada Sport & Exercise Psychology Symposium, le Sommet Le sport c'est pour la vie 2024 et la Conférence de Safe Sport International.

DOMAINE PRIORITAIRE 4

VISER L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

4.1 Optimiser les communications, la connectivité et l'infrastructure afin de soutenir le télétravail, l'efficacité et la collaboration interfonctionnelle

Étant donné que le personnel du Centre travaille principalement à distance, son bureau a été relocalisé dans des locaux plus accessibles et abordables. Les systèmes de communication et de technologies de l'information du Centre ont été mis à niveau afin de faciliter le télétravail, soutenir la croissance de l'organisme et améliorer la sécurité des données.

Un processus a été lancé en mars 2024 pour nommer un représentant des athlètes à un poste vacant au Conseil d'administration et le Centre attend la nomination d'un nouveau membre du Conseil par la Ministre.

4.2 Harmoniser la culture, la performance et les processus dans l'ensemble de l'organisation

La Politique de ressources humaines du Centre a été entièrement revue et mise à jour pour assurer sa conformité au Code canadien du travail. Le personnel du Centre a contribué à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique de long terme lors d'une séance animée, tenue à Montréal en juillet 2023.


4.3 S'assurer que les politiques du Centre soient conformes à la Loi, à ses règlements administratifs ainsi qu'à toutes ententes dont le Centre est signataire

Le Rapport annuel 2022-2023 du Centre a été présenté au ministre du Patrimoine canadien en juillet 2023 et son Assemblée publique annuelle a eu lieu à Ottawa, en Ontario, et en mode virtuel le 27 septembre 2023.

Le *Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ)*, un organisme sans but lucratif qui offre ses services principalement à des organismes de sport, a fourni des services de comptabilité au Centre durant la période. La firme Baker Tilly a vérifié les comptes et transactions financières du Centre et présenté son rapport par écrit au Comité de vérification et de finance du Centre le 26 juin 2024. Le Rapport de l'auditeur a été approuvé par le Conseil le 25 juillet 2024. Le Rapport de l'auditeur, qui se trouve à la page 30 du présent rapport, déclare que le Centre se conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et qu'il est économiquement dépendant du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

La contribution au niveau de référence de Sport Canada au Centre pour la période s'élevait à **1 100 000 \$**, dont un montant de **19 558 \$** est reporté. Des contributions gouvernementales reportées antérieurement de **35 204 \$** sont également comptabilisées. Les états financiers approuvés indiquent des dépenses connexes de **1 139 754 \$**, réparti comme suit :

- **75 348 \$** pour les frais d'administration : bureau, administration générale et communications;
- **41 803 \$** pour la gouvernance et la conformité;
- **53 279 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : traduction de documents et de décisions du Centre;
- **326 168 \$** pour les opérations et programmes : administration des dossiers, formation des arbitres et médiateurs, éducation et sensibilisation; équité des genres dans le sport et sport sécuritaire et
- **643 156 \$** pour les ressources humaines : perfectionnement professionnel, salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du Centre.



La contribution de Sport Canada au programme Sport Sans Abus du Centre supérieure au niveau de référence, pour la période, s'est élevée à **6 104 253 \$**, dont un montant net de **572 292 \$** est reporté et de **394 753 \$** est transféré au Fonds des signataires. Les états financiers approuvés indiquent des dépenses connexes de **3 758 892 \$** réparties comme suit :

- **236 255 \$** pour les frais d'administration : bureau, administration générale, communications et frais de développement du processus de démarrage;
- **23 620 \$** pour la gouvernance et la conformité;
- **46 606 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : traduction de documents et de décisions du Centre;
- **1 216 845 \$** pour les opérations et programmes : Ligne d'assistance Sport Sans Abus, services juridiques, formation des enquêteurs et évaluateurs, éducation et sensibilisation;
- **356 759 \$** pour la recherche sur la sécurité dans le sport; et
- **1 878 807 \$** pour les ressources humaines : perfectionnement professionnel, salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du Centre.

Il n'y a pas d'excédent des produits par rapport aux charges pour les dépenses de base, qui affichaient un déficit de **23 261 \$**, dont le total peut être attribué à une augmentation des dépenses liées à l'obligation statutaire du Centre de servir la communauté sportive dans les deux langues officielles. Pour le programme Sport Sans Abus, un excédent des produits par rapport aux charges, de **1 378 316 \$**, a été dégagé durant la période, principalement dû au fait que les organismes de sport financés par le gouvernement fédéral ont été plus lents que prévu à adhérer au programme. Ce montant sera donc rendu à Sport Canada.

Le 11 mars 2024, Sport Canada a accordé une subvention de 20 000\$ pour des projets spéciaux liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion. Cependant, le court délai n'a pas permis de mener à bien toutes les initiatives avant la fin de la période et ainsi, 16 449\$ ont été remboursés.

Le Centre a également généré des revenus indépendants de **5 465 \$** pour la période. Et un excédent de **1 120 542 \$** par rapport aux charges a été réalisé par le Fonds des signataires.

À la suite de consultations approfondies des parties prenantes internes et externes qui ont eu lieu pendant plusieurs mois au cours de la période, le Centre a remis au gouvernement fédéral son plan stratégique de 2024–2028 ainsi qu'un plan d'affaires quinquennal pour le programme Sport Sans Abus.

Comme l'exige l'article 32 de la Loi, le Plan d'entreprise pour l'exercice 2024–2025 a été soumis à la ministre des Sports le 1^{er} mars 2024. Le Plan indique les priorités stratégiques du Centre pour 2024–2028 comme étant de: (1) offrir des services de règlement des différends pertinents; (2) bâtir un système sportif plus sécuritaire et équitable; et (3) assurer la viabilité et l'excellence organisationnelles.

Le Plan d'entreprise présentait un budget prévoyant des dépenses de base de 1 500 000 \$. Ce montant comprenait : 100 000 \$ pour l'administration; 55 000 \$ pour la gouvernance; 70 000 \$ pour les langues officielles; 425 000 \$ pour les opérations; et 850 000 \$ pour les ressources humaines.

Le Plan d'entreprise incluait également une demande de 6 000 000 \$ à titre de financement supérieur au montant de référence pour le programme Sport Sans Abus. Les dépenses prévues comprenaient : 3 325 000 \$ pour le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport, 250 000 \$ pour la Ligne d'assistance de Sport Sans Abus, 1 030 000 \$ pour le Centre de ressources de Sport Sans Abus, 645 000 \$ pour le Tribunal de protection, 500 000 \$ pour les unités d'enquêtes et d'évaluation du milieu sportif, et 250 000 \$ pour les communications et le marketing.

Au cours de la période, le Centre s'est conformé à toutes ses obligations légales et contractuelles.

Activités du Secrétariat de règlement des différends 2023–2024

Un nombre record de 107 nouveaux dossiers ont été déposés au cours de la période, en provenance de 33 sports différents. Il s'agit du plus grand nombre de dossiers reçus au cours d'un exercice financier et d'une augmentation de 11 dossiers par rapport à l'exercice précédent. Le Tribunal ordinaire a reçu 81 nouvelles demandes, dont deux relatives à la sélection d'équipes pour les Jeux panaméricains de 2023 et six relatives à la sélection d'équipes pour les Jeux olympiques de 2024.

Parmi ces dossiers, 28 ont été réglés par entente entre les parties, soit un taux de règlement de 36 %; 33 dossiers ont été tranchés par arbitrage; six demandes ont été retirées; et huit dossiers ont été clos avant d'avoir fait l'objet d'un règlement ou d'un arbitrage. Le taux de règlement des dossiers de maltraitance pour lesquels les parties avaient accepté volontairement la facilitation de règlement préalable a atteint 80 %. La durée moyenne de traitement des dossiers ordinaires a été de 40 jours, quelle que soit la méthode de règlement utilisée, à l'exception de quatre affaires qui étaient toujours en cours à la date d'impression.

Onze nouvelles allégations de violation des règles antidopage ont été déposées devant le Tribunal antidopage ainsi qu'une demande de Facilitation de règlement préalable à une allégation; un dossier a été tranché par arbitrage, sept autres dossiers ont

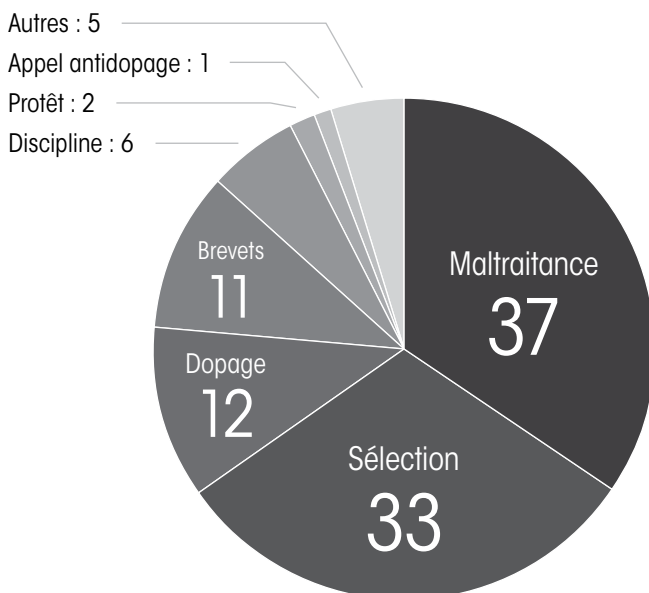
été réglés au moyen d'une entente sur les conséquences ou d'une entente sur la gestion des résultats intervenue entre l'accusé et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, tandis que dans trois autres dossiers, soit les athlètes ont admis la violation et accepté la sanction, soit ils n'ont pas contesté l'allégation de violation. Le seul arbitrage du Tribunal antidopage a été résolu en 37 jours. Des services au titre du Programme d'aide juridique pour les affaires de dopage ont été fournis à un athlète qui a été notifié d'une allégation de violation des règles antidopage passible d'une période de suspension de quatre ans ou plus.

Un appel lié au dopage a été introduit devant le Tribunal d'appel au cours de la période.

Le Tribunal de protection a reçu six demandes de médiation et sept demandes d'arbitrage découlant du programme Sport Sans Abus. Parmi ces dossiers, cinq ont été réglés par accord de consentement entre les parties, quatre ont été réglés par arbitrage et un dossier a été fermé sans qu'une solution n'ait été trouvée. La durée moyenne de traitement des dossiers de protection a été de 68 jours, quelle que soit la méthode de règlement des différends utilisée, à l'exception de trois dossiers qui étaient toujours en cours au moment de la publication.

TYPES DE DIFFÉRENDS

Les types de différends soumis au Centre étaient les suivants :



RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les demandes multiples provenaient des disciplines sportives suivantes :

SPORT	NOMBRE DE DOSSIERS	SPORT	NOMBRE DE DOSSIERS
Cyclisme	14	Rugby	4
Hockey	10	Lutte	3
Gymnastique	7	Natation	3
Volleyball	7	Ski alpin	3
Patinage artistique	6	Athlétisme	2
Patinage de vitesse	6	Boulingrin	2
Haltérophilie	5	Boxe	2
Snowboard	5	Football	2
Aviron	4	Paracyclisme	2
Canoë-kayak	4	Tir à l'arc	2

Un seul différend a été déposé dans chacun des sports suivants : bobsleigh, curling, dynamophilie, escrime, judo, paranatation, plongeon, rugby en fauteuil roulant, soccer, softball, taekwondo, tennis, tir, voile.

Statistiques du tribunal 2023-2024

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 22-0564 Division ordinaire Facilitation de règlement	Judo	Brevet	Athlète & ONS	Patrick Zakaria	543 jours (16 mai 2022 au 10 novembre 2023)	Entente de règlement	Mathieu Laplante-Goulet (ONS)
SDRCC 22-0609 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Maltraitance	Fournisseur de service	Richard W. Pound	(22 novembre 2022)	En cours	Mark Bourrie, André Marin & Adam P. Strömbergsson-DeNora (Fournisseur de service), Rachel Allen, Jordan Goldblatt & Morgan McKenna (ONS), Yael Kogan, Michael Smith & Karen McArthur (Parties affectées)
SDRCC 23-0619 Division ordinaire Arbitrage	Soccer	Adhésion	Club	Richard W. Pound	225 jours (11 janvier 2023 au 24 août 2023)	Appel rejeté	Rosalie Caillé-Lévesque, Simon De Andrade & Vincent Dubuc-Cusick (Club), Andrée-Anne McInnes (OPS), Sean Bowden & Danesh Rana (ONS)
SDRCC 23-0620 Division ordinaire Arbitrage	Soccer	Adhésion	Club		15 jours (12 janvier 2023 au 27 janvier 2023)	Demande retirée	Rosalie Caillé-Lévesque, Simon De Andrade & Vincent Dubuc-Cusick (Club), Andrée-Anne McInnes (OPS), Sean Bowden & Danesh Rana (ONS)
SDRCC 23-0628 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Maltraitance	Entraîneur	Peter Lawless	167 jours (23 mars 2023 au 6 septembre 2023)	Appel rejeté	Michael Smith (Entraîneur), Jordan Goldblatt & Morgan McKenna (ONS), Mark Bourrie & André Marin (Parties affectées)
SDRCC 23-0632 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Athlète & Ancien président du club	Anne Sone	131 jours (3 avril 2023 au 12 août 2023)	Entente de règlement	Hugh Meighen & Mark Mucilli (Athlètes); Craig Stehr (ONS)
SDRCC 23-0633 Division ordinaire Arbitrage	Patinage artistique	Contrat	Athlètes	Allan J. Stiff	70 jours (5 avril 2023 au 14 juin 2023)	Appel accordé	Hugh Meighen & Mark Mucilli (Athlètes); Craig Stehr (ONS)
SDRCC 23-0634 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Athlète & Bénévole	Nadini Sankar-Peralta	49 jours (22 avril 2023 au 10 juin 2023)	Entente de règlement	Brent Carlyle (Bénévole)
SDRCC 23-0635 Division ordinaire FR préalable	Rugby en fauteuil roulant	Maltraitance	Athlète & Personnel d'encadrement de l'athlète	Janice Johnston	39 jours (4 mai 2023 au 12 juin 2023)	Aucune entente	
SDRCC 23-0636 Division ordinaire Facilitation de règlement	Bobsleigh	Gouvernance	Bénévoles	Carol Roberts	1 jour (9 mai 2023 au 10 mai 2023)	FR complétée	
SDRCC 23-0637 Division ordinaire FR préalable	Gymnastique	Discipline	Entraîneurs		29 jours (1 ^{er} mai 2023 au 30 mai 2023)	Demande retirée	

Statistiques du tribunal 2023-2024

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 23-0638 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Entraîneurs	James C. Oakley	25 jours (15 mai 2023 au 9 juin 2023)	Entente de règlement	
SDRCC 23-0639 Division ordinaire Méd-arb	Ski alpin	Sélection	Athlète	Carol Roberts	115 jours (29 mai 2023 au 21 septembre 2023)	Appel rejeté	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0640 Division ordinaire Méd-arb	Ski alpin	Sélection	Athlète	L. Yves Fortier	57 jours (29 mai 2023 au 25 juillet 2023)	Entente de règlement	Amanda Fowler & Sean Kelly (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0641 Division ordinaire FR préalable	Rugby	Discipline	Athlète & ONS	Charmaine Panko	8 jours (29 mai 2023 au 6 juin 2023)	Entente de règlement	
SDRCC 23-0642 Division ordinaire FR préalable	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète & ONS	Patrick Zakaria	148 jours (30 mai 2023 au 25 octobre 2023)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0643 Division ordinaire FR préalable	Rugby	Discipline	Athlète & ONS	Laurie Sherry	26 jours (1 ^{er} juin 2023 au 27 juin 2023)	Entente de règlement	Will Russell (ONS)
SDRCC 23-0644 Division ordinaire Arbitrage	Escrime	Sélection	Athlète	J.J. McIntyre	7 jours (2 juin 2023 au 9 juin 2023)	Appel rejeté	Alessia Grossi & Elliot Saccucci (Athlète), Will Russell (ONS)
SDRCC 23-0645 Division ordinaire FR préalable	Rugby	Discipline	Athlète & ONS	Hugh McCall	29 jours (6 juin 2023 au 5 juillet 2023)	Entente de règlement	
SDRCC 23-0646 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Athlète & Entraîneur	Sue Lambert	49 jours (12 juin 2023 au 31 juillet 2023)	Aucune entente	
SDRCC 23-0647 Division ordinaire FR préalable	Rugby	Discipline	Athlète & ONS	Jonathan Fidler	21 jours (14 juin 2023 au 5 juillet 2023)	Entente de règlement	
SDRCC 23-0648 Division ordinaire Arbitrage	Boxe	Brevet	Athlète	Brian Conway	42 jours (26 juin 2023 au 7 août 2023)	Appel rejeté	Kate Martini & Julia Miller (Athlète)
SDRCC 23-0649 Division ordinaire FR préalable	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète & ONS	Bruce Ally	49 jours (28 juin 2023 au 16 août 2023)	Aucune entente	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0650 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	Julie G. Hopkins	28 jours (4 juillet 2023 au 1 ^{er} août 2023)	Appel accordé	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète), Cristy Nurse & Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0651 Division ordinaire FR préalable	Curling	Maltraitance	Bénévoles	Carol Roberts	29 jours (6 juillet 2023 au 4 août 2023)	Entente de règlement	Clea Parfitt (Bénévole)

Statistiques du tribunal 2023–2024

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 23-0652 Division ordinaire FR préalable	Plongeon	Maltraitance	Athlète & ONS	David Bennett	3 jours (11 juillet 2023 au 14 juillet 2023)	Entente de règlement	
SDRCC 23-0653 Division ordinaire FR préalable	Cyclisme	Sélection	Athlète & ONS	Matthew Wilson	12 jours (12 juillet 2023 au 24 juillet 2023)	Aucune entente	
SDRCC 23-0654 Division ordinaire Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Athlète	Matthew Wilson	34 jours (14 juillet 2023 au 17 août 2023)	Appel accordé	Christopher Considine (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0655 Division ordinaire FR préalable	Cyclisme	Sélection	Athlète & ONS	Gordon E. Peterson	6 jours (20 juillet 2023 au 26 juillet 2023)	Aucune entente	Ian Brisbin (Athlète)
SDRCC 23-0656 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	Jonathan Fidler	12 jours (20 juillet 2023 au 1 ^{er} août 2023)	Appel rejeté	Louis Vallière (Athlète)
SDRCC 23-0657 Division ordinaire FR préalable	Cyclisme	Sélection	Athlète	Paul Fauteux	8 jours (24 juillet 2023 au 1 ^{er} août 2023)	Aucune entente	
SDRCC 23-0658 Division ordinaire Méd-arb	Snowboard	Sélection	Athlète	Carol Roberts	24 jours (24 juillet 2023 au 17 août 2023)	Entente de règlement	Brian Johnston & Killian McParland (Athlète), Adam Klevinas & Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 23-0659 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Athlète	James C. Oakley	8 jours (25 juillet 2023 au 2 août 2023)	Appel rejeté	
SDRCC 23-0660 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Athlète	Patrice Brunet	8 jours (31 juillet 2023 au 8 août 2023)	Appel rejeté	Louis Vallière (Athlète)
SDRCC 23-0661 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Athlète		2 jours (1 ^{er} août 2023 au 3 août 2023)	Demande retirée	Ian Brisbin (Athlète)
SDRCC 23-0662 Division ordinaire Arbitrage	Volleyball	Sélection	Athlète	Jeffrey J. Palamar	6 jours (4 août 2023 au 10 août 2023)	Appel rejeté	Amanda Fowler & Andy Smith (Athlète), Justin Safayeni (ONS)
SDRCC 23-0663 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	David Bennett	15 jours (8 août 2023 au 23 août 2023)	Ordonnance sur consentement	
SDRCC 23-0664 Division ordinaire Méd-arb	Voile	Sélection	Athlètes	Michelle Simpson	3 jours (8 août 2023 au 11 août 2023)	Entente de règlement	Frank McLaughlin (Athlètes)
SDRCC 23-0665 Division ordinaire Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Athlète		(8 août 2023)	En cours	Daniel Babin & Michael Bookman (Athlète), Adam Klevinas (ONS)

Statistiques du tribunal 2023–2024

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 23-0666 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	David Bennett	14 jours (9 août 2023 au 23 août 2023)	Ordonnance sur consentement	
SDRCC 23-0667 Division ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Athlète	Matthew Wilson	20 jours (11 août 2023 au 31 août 2023)	Appel accordé	Brian Duong, Austen Erhardt & Susan Humphrey (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0668 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Athlète	Janie Soublière	2 jours (14 août 2023 au 16 août 2023)	Appel accordé	
SDRCC 23-0669 Division ordinaire Arbitrage	Gymnastique	Profêt	Entraîneur	Bruce Ally	2 jours (18 août 2023 au 20 août 2023)	Entente de règlement	
SDRCC 23-0670 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Admissibilité	Entraîneur	David Merrigan (juridictionnel)	17 jours (24 août 2023 au 10 septembre 2023)	Compétence rejetée	Karen Bernofsky & Justin Safayeni (Entraîneur), Michelle Kropp (OMS)
SDRCC 23-0671 Division ordinaire FR préalable	Patinage de vitesse	Maltraitance	Entraîneur, ONS & OPS	Carol Roberts	210 jours (25 août 2023 au 22 mars 2024)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0672 Division ordinaire Arbitrage	Canoë-kayak	Maltraitance	Entraîneur	James Minns	60 jours (31 août 2023 au 30 octobre 2023)	Demande retirée	Michael Smith (Entraîneur), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 23-0673 Division ordinaire FR préalable	Snowboard	Maltraitance	Athlète & ONS	L Yves Fortier	121 jours (5 septembre 2023 au 4 janvier 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 23-0674 Division ordinaire Arbitrage	Haltérophilie	Maltraitance	Entraîneur	Richard W. Pound	(6 septembre 2023)	En cours	Gilles Doré (Entraîneur), Sébastien Pyzik (ONS), Claudel Nepton (Partie affectée)
SDRCC 23-0675 Division ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Brevet	Athlète		61 jours (14 septembre 2023 au 14 novembre 2023)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0676 Division ordinaire FR préalable	Snowboard	Sélection	Athlète & ONS	Paul Fauteux	41 jours (20 septembre 2023 au 31 octobre 2023)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0677 Division ordinaire Arbitrage	Aviron	Sélection	Athlète	Charmaine Panko	2 jours (27 septembre 2023 au 29 septembre 2023)	Compétence rejetée	Brittany Buna (Athlète), Adam Klevinas & Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 23-0678 Division ordinaire Arbitrage	Tir à l'arc	Sélection	Athlète	Harveen Thauli	2 jours (27 septembre 2023 au 29 septembre 2023)	Appel rejeté	
SDRCC 23-0679 Division ordinaire Méd-arb	Aviron	Maltraitance	Entraîneur	Robert Néron (juridictionnel)	271 jours (10 octobre 2023 au 7 juillet 2024)	Compétence rejetée	Meissa Ngarane (OPS), Michèle Bédard (Partie affectée)

Statistiques du tribunal 2023–2024

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 23-0680 Division ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Entraîneur	Gordon E. Peterson	58 jours (30 octobre 2023 au 27 décembre 2023)	Appel accordé	Stephen McCotter (Entraîneur), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0681 Division ordinaire Arbitrage	Aviron	Sélection	Athlète	Robert Wickett	14 jours (2 novembre 2023 au 16 novembre 2023)	Appel accordé	Jake Cabott & Les Honywill (Athlète), Adam Klevinas & Kristy Nurse (ONS)
SDRCC 23-0682 Division ordinaire Arbitrage	Natation	Compétence	Entraîneur	David Bennett (juridictionnel)	44 jours (8 novembre 2023 au 22 décembre 2023)	Compétence rejetée	Joanna Birenbaum (Entraîneur), Lucy-Maude Lachance & Dominique Ménard (OMS)
SDRCC 23-0683 Division ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	Aaron Ogletree	2 jours (16 novembre 2023 au 18 novembre 2023)	Appel rejeté	Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 23-0684 Division ordinaire FR préalable	Boulingrin	Sélection	Athlète & ONS	Sarah Daitch	28 jours (16 novembre 2023 au 14 décembre 2023)	Cessation de la médiation	
SDRCC 23-0685 Division ordinaire Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Athlète		(27 novembre 2023)	En cours	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0686 Division ordinaire Méd-arb	Canoë-kayak	Profêt	Club	Matthew Wilson	79 jours (27 novembre 2023 au 14 février 2024)	Entente de règlement	Alessia Grossi & Elliot Saccucci (Club), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0687 Division ordinaire Arbitrage	Taekwondo	Sélection	Athlète	James Minns	36 jours (29 novembre 2023 au 4 janvier 2024)	Appel rejeté	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0688 Division ordinaire FR préalable	Patinage de vitesse	Discipline	Club & OPS	James Oakley	63 jours (22 janvier 2024 au 25 mars 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 23-0689 Division ordinaire FR préalable	Canoë-kayak	Brevet	Athlète & ONS	Allan Stitt	17 jours (6 décembre 2023 au 23 décembre 2023)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0690 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Contestation de l'arbitre	Entraîneur	Roger Bilodeau (juridictionnel)	135 jours (5 décembre 2023 au 18 avril 2024)	Appel rejeté	Mark Bourrie, André Marin & Adam P. Strömbergsson-DeNora (Fournisseur de service), Jordan Goldblatt & Morgan McKenna (ONS), Michael Smith (Partie affectée)
SDRCC 23-0691 Division ordinaire Méd-arb	Canoë-kayak	Brevet	Athlète	Carol Roberts	43 jours (14 décembre 2023 au 26 janvier 2024)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0692 Division ordinaire Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Athlète	Carol Roberts	11 jours (23 décembre 2023 au 3 janvier 2024)	Demande retirée	Karen McArthur (Partie affectée), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 23-0693 Division ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Athlète	Carol Roberts	40 jours (30 décembre 2023 au 8 février 2024)	Entente de règlement	Karen McArthur (Athlète), Adam Klevinas (ONS)

Statistiques du tribunal 2023-2024

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 23-0694 Division ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Directeur général	Carol Roberts	55 jours (30 décembre 2023 23 février 2024)	Appel rejeté	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 24-0695 Division ordinaire FR préalable	Cyclisme	Brevet	Athlète & ONS	Marie-Claire Belleau	15 jours (4 janvier 2024 au 19 janvier 2024)	Aucune entente	
SDRCC 24-0696 Division ordinaire Facilitation de règlement	Athlétisme	Maltraitance	Athlètes & Bénévole	Charmaine Panko	131 jours (7 janvier 2024 au 17 mai 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 24-0697 Division ordinaire Arbitrage	Boxe	Sélection	Athlète	Michelle Simpson	10 jours (9 janvier 2024 au 19 janvier 2024)	Appel rejeté	Sarra Saïdi (Athlète)
SDRCC 24-0698 Division ordinaire Arbitrage	Ski alpin	Sélection	Athlète	Richard W. Pound	4 jours (13 janvier 2024 au 17 janvier 2024)	Appel rejeté	
SDRCC 24-0699 Division ordinaire Arbitrage	Boulingrin	Sélection	Athlète	Peter Lawless	51 jours (24 janvier 2024 au 15 mars 2024)	Appel rejeté	Amanda Fowler & Tyler Matthews (Partie affectée), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 24-0700 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Brevet	Athlète		49 jours (29 janvier 2024 au 18 mars 2024)	Demande retirée	Rob Lonergan (Partie affectée)
SDRCC 24-0701 Division ordinaire FR préalable	Tennis	Brevet	Athlète & ONS	Aaron Ogletree	61 jours (7 février 2024 au 8 avril 2024)	Entente de règlement	
SDRCC 24-0702 Division ordinaire Arbitrage	Haltérophilie	Brevet	Athlète	Patrice Brunet	72 jours (21 février 2024 au 3 mai 2024)	Appel accordé	My Anh Hamel, Patrick Lapierre & Pierre Malhamé (Athlète), Lucas Richards (Partie affectée), Sébastien Pyzik & Arielle Reeves-Breton (ONS)
SDRCC 24-0703 Division ordinaire Arbitrage	Gymnastique	Maltraitance	Entraîneur	Carol Roberts	123 jours (22 février 2024 au 24 juin 2024)	Appel rejeté	Alessia Grossi & Elliot Saccucci (Entraîneur), Karen Bellehumeur, Emir Crowne & Amanda Fowler (Parties affectées), Stewart McKay (ONS)
SDRCC 24-0704 Division ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Athlète	Carol Roberts	(28 février 2024)	En cours	Peter Abrametz (Athlète), Adam Klevinas & Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 24-0705 Division ordinaire Arbitrage	Snowboard	Sélection	Athlète	L. Yves Fortier	7 jours (27 février 2024 au 5 mars 2024)	Appel rejeté	
SDRCC 24-0706 Division ordinaire Arbitrage	Gymnastique	Brevet	Athlète	Matthew Wilson	42 jours (28 février 2024 au 10 avril 2024)	Appel rejeté	John Mather & Michael Robson (Athlète)

Statistiques du tribunal 2023–2024

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL ORDINAIRE
 (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 24-0707 Division ordinaire Méd-arb	Gymnastique	Sélection	Athlètes	Michelle Simpson	29 jours (2 mars 2024 au 31 mars 2024)	Appel rejeté	
SDRCC 24-0708 Division ordinaire Méd-arb	Hockey	Maltraitance	Athlète	Aaron Ogletree	5 jours (8 mars 2024 au 13 mars 2024)	Entente de règlement	Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 24-0709 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	James Minns	9 jours (15 mars 2024 au 24 mars 2024)	Appel rejeté	
SDRCC 24-0710 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	James Minns	9 jours (15 mars 2024 au 24 mars 2024)	Appel rejeté	
SDRCC 24-0711 Division ordinaire Méd-arb	Aviron	Sélection	Athlète	Carol Roberts	21 jours (19 mars 2024 au 9 avril 2024)	Appel rejeté	Sarah Klinger (Athlète), Adam Klevinas & Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 24-0712 Division ordinaire Arbitrage	Gymnastique	Brevet	Athlète	Patrice Brunet (jurisdictional)	12 jours (21 mars 2024 au 2 avril 2024)	Demande retirée	

Statistiques du tribunal 2023-2024

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ANTIDOPAGE** (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro de dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC DT 23-0349 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète		197 jours (9 février 2023 au 25 août 2023)	Entente sur les conséquences	James Bunting & Carols Lopez (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0354 Tribunal antidopage Arbitrage	Basketball	Athlète		144 jours (3 avril 2023 au 25 août 2023)	Entente sur les conséquences	Barbara Brown & Efua Gyan (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0356 Tribunal antidopage Arbitrage	Haltérophilie	Athlète		181 jours (5 mai 2023 au 2 novembre 2023)	Entente sur les conséquences	Nick Hopewell (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0357 Tribunal antidopage Arbitrage	Lutte	Athlète		36 jours (16 mai 2023 au 21 juin 2023)	Présumée renonciation	Bijan Ahmadian (Athlète)
SDRCC DT 23-0358 Tribunal antidopage Arbitrage	Haltérophilie	Athlète		3 jours (26 juin 2023 au 29 juin 2023)	Entente de gestion des résultats	Nick Hopewell (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0359 Tribunal antidopage Facilitation de règlement	Football	Athlètes & CCES	Paul Fauteux (Facilitateur de règlement)	12 jours (30 juin 2023 au 12 juillet 2023)	Demande retirée	Amarkai Laryea (Athlètes), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0360 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		22 jours (17 juillet 2023 au 8 août 2023)	Entente de gestion des résultats	Emir Crowne (Athlète)
SDRCC DT 23-0361 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		28 jours (25 juillet 2023 au 22 août 2023)	Entente de gestion des résultats	Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0362 Tribunal antidopage Arbitrage	Athlétisme	Athlète		21 jours (12 septembre 2023 au 3 octobre 2023)	Entente de gestion des résultats	
SDRCC DT 23-0363 Tribunal antidopage Arbitrage	Tir	Athlète		20 jours (21 septembre 2023 au 11 octobre 2023)	Renonciation	
SDRCC DT 23-0364 Tribunal antidopage Arbitrage	Softball	Athlète		104 jours (11 octobre 2023 au 23 janvier 2024)	Entente sur les conséquences	Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0365 Tribunal antidopage Arbitrage	Judo	Athlète		223 jours (11 octobre 2023 au 21 mai 2024)	Entente sur les conséquences	James Bunting & Carlos Lopez (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0366 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète		8 jours (19 décembre 2023 au 27 décembre 2024)	Renonciation	James Bunting & Carlos Lopez (Athlète)
SDRCC DT 23-0367 Tribunal antidopage Arbitrage	Paracyclisme	Athlète		37 jours (20 décembre 2023 au 26 janvier 2024)	Sanction : Suspension de 4 ans	Marc-Olivier Brouillette (Athlète), Annie Bourgeois (CCES)

Statistiques du tribunal 2023–2024

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL D'APPEL** (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro de dossier Division Type de demande	Sport	Appelant	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC DAT 24-0019 Tribunal d'appel antidopage Arbitrage	Paracyclisme	ONS	Carol Roberts	97 jours (8 mars 2024 au 13 juin 2024)	Appel rejeté	Annie Bourgeois (CCES)

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL DE PROTECTION** (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC ST 23-0003 Tribunal de protection Arbitrage	Volleyball	Maltraitance	Entraîneur	Aaron Ogletree	4 jours (18 avril 2023 au 22 avril 2023)	Appel rejeté	Katherine A. Bellett & Ian Knapp (Entraîneur)
SDRCC ST 23-0004 Tribunal de protection Médiation	Volleyball	Maltraitance	Entraîneur & Athlète	Sue Lambert	126 jours (20 juin 2023 au 24 octobre 2023)	Entente de règlement	
SDRCC ST 23-0005 Tribunal de protection Arbitrage	Volleyball	Maltraitance	Athlète	Jeffrey J. Palamar	63 jours (28 juin 2023 au 30 août 2023)	Appel rejeté	Julia Miller (Athlète)
SDRCC ST 23-0006 Tribunal de protection Arbitrage	Natation	Maltraitance	Entraîneur	Carol Roberts	19 jours (27 juillet 2023 au 11 août 2023)	Entente de règlement	Elizabeth Cordonier (Entraîneur)
SDRCC ST 23-0007 Tribunal de protection Arbitrage	Natation	Maltraitance	Athlète	Carol Roberts	29 jours (7 septembre 2023 au 6 octobre 2023)	Appel accordé	Joanna Birenbaum (Athlète)
SDRCC ST 23-0008 Tribunal de protection Médiation	Haltérophilie	Maltraitance	Athlète & Employé	Patrick Zakaria	67 jours (10 novembre 2023 au 16 janvier 2024)	Cessation de la médiation	
SDRCC ST 23-0009 Tribunal de protection Médiation	Volleyball	Maltraitance	Athlètes	Janice D. Johnston	61 jours (14 novembre 2023 au 14 janvier 2024)	Entente de règlement	
SDRCC ST 23-0010 Tribunal de protection Arbitrage	Tir à l'arc	Maltraitance	Athlète	Janice D. Johnston	75 jours (14 décembre 2023 au 27 février 2024)	Appel rejeté	Macdonald Allen & Albert Formosa (Athlète), Angeline Bellehumeur (Partie intéressée)
SDRCC ST 23-0011 Tribunal de protection Arbitrage	Gymnastique	Maltraitance	Entraîneur	Peter Lawless	(15 décembre 2023)	En cours	Katrina Crocker, Marie Henein, Ewa Krajewska & Taylor Wormington (Entraîneur)
SDRCC ST 24-0012 Tribunal de protection Médiation	Paranatation	Maltraitance	Athlète, Entraîneures & Gestionnaire	David Bennett	168 jours (6 février 2024 au 23 juillet 2024)	Entente de règlement	Tavengwa Runyowa (Gestionnaire)



Statistiques du tribunal 2023-2024

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL DE PROTECTION
(du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC ST 24-0013 Tribunal de protection Arbitrage	Patinage artistique	Maltraitance	Entraîneur	Peter Lawless	(5 mars 2024)	Suspendue par les parties	Erin Durant & Sydney McIvor (Entraîneur), Joanna Birenbaum (Partie intéressée)
SDRCC ST 24-0014 Tribunal de protection Médiation	Volleyball	Maltraitance	Athlète & Entraîneur	Hugh McCall	73 jours (11 mars 2024 au 23 mai 2024)	Entente de règlement	
SDRCC ST 24-0015 Tribunal de protection Médiation	Volleyball	Maltraitance	Athlète & Entraîneur	Sue Lambert	(25 mars 2024)	En cours	



Arbitres et médiateurs nommés jusqu'au 30 avril 2025, par province

ALBERTA

Brian Conway (Arbitre)
Julie Hopkins (Arbitre)
Sue Lambert (Médiatrice)
Michelle Simpson (Médiatrice)
John Harrison Welbourn (Arbitre)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Paul Denis Godin (Médiateur)
Peter Lawless (Arbitre)
Hugh McCall (Médiateur et Arbitre)
JJ McIntyre (Arbitre)
Carol Roberts (Médiatrice et Arbitre)
Paul Singh (Médiateur)
Sylvia Skratek (Médiatrice et Arbitre)
Harveen Thauli (Médiatrice et Arbitre)
Robert Wickett (Arbitre)

MANITOBA

Kimberly Cork (Médiatrice)
Jeffrey Palamar (Arbitre)

NOUVELLE-ÉCOSSE

David Merrigan (Arbitre)

NOUVEAU-BRUNSWICK

Darlene Doiron (Médiatrice)

ONTARIO

Bruce Ally (Médiateur)
L'honorable Robert P. Armstrong (Arbitre)
Larry Banack (Médiateur et Arbitre)
David Bennett (Médiateur et Arbitre)
Roger Bilodeau (Arbitre)
Andrea Carska-Sheppard (Arbitre)
John Curtis (Médiateur)
Jonathan Fidler (Médiateur et Arbitre)
Dana Hirsh (Arbitre)
Marvin Huberman (Arbitre)
Janice Johnston (Médiatrice et Arbitre)
Richard H. McLaren (Arbitre)
James Minns (Médiateur et Arbitre)
Robert Néron (Arbitre)
Aaron Ogletree (Médiateur et Arbitre)

Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)
Stephen Raymond (Médiateur et Arbitre)
Nadini Sankar-Peralta (Médiatrice et Arbitre)
Christine Schmidt (Médiatrice et Arbitre)
Laurie Sherry-Kirk (Médiatrice)
Anne Sone (Médiatrice)
Allan Stitt (Médiateur et Arbitre)
Matthew Wilson (Médiateur et Arbitre)

QUÉBEC

Marie-Claire Belleau (Médiatrice)
Patrice M. Brunet (Arbitre)
Céline Chopin (Médiatrice)
Sarah Daitch (Médiatrice)
Dominique Fortin (Médiatrice)
Hélène de Kovachich (Médiatrice)
Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)
Paul Fauteux (Médiateur)
L. Yves Fortier (Médiateur et Arbitre)
Peter Moraitis (Médiateur)
Clarisse N'Kaa Batera (Médiatrice)
Éric Ouellet (Médiateur et Arbitre)
Richard W. Pound (Arbitre)
Janie Soublière (Arbitre)
Louis-Marie Vachon (Médiateur et Arbitre)
Patrick Zakaria (Médiateur)

SASKATCHEWAN

Tim Nickel (Médiateur)
Charmaine Panko (Médiatrice et Arbitre)
Ambrosia Varaschin (Arbitre)

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

James Oakley (Médiateur et Arbitre)

PARTICIPANTES AU PROGRAMME DE MENTORAT POUR LES FEMMES ARBITRES

Marie-Claire Belleau (Québec)
Kim Bodnarchuk (Saskatchewan)
Kasia Kieloch (Manitoba)
Rekha Lakra (Ontario)
Clarisse N'Kaa Batera (Québec)
Tiffany Paulsen (Saskatchewan)
Liz Roberts (Ontario)

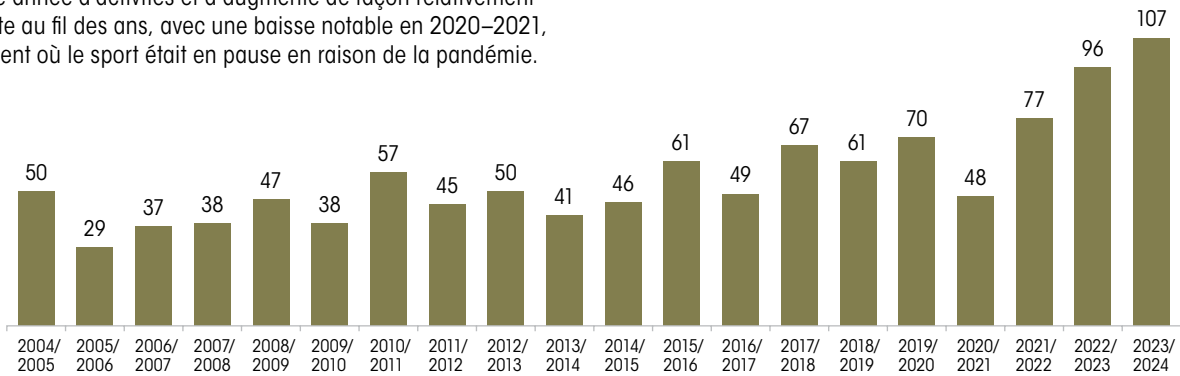


Bilan des vingt dernières années

Le CRDSC étant fier, en 2024, de célébrer deux décennies à offrir des services de prévention et de règlement de différends à la communauté sportive canadienne, nous offrons ici un survol des données statistiques et tendances du tribunal des 10 dernières années, soit la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2024, en comparaison avec les 10 premières, soit la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2014.

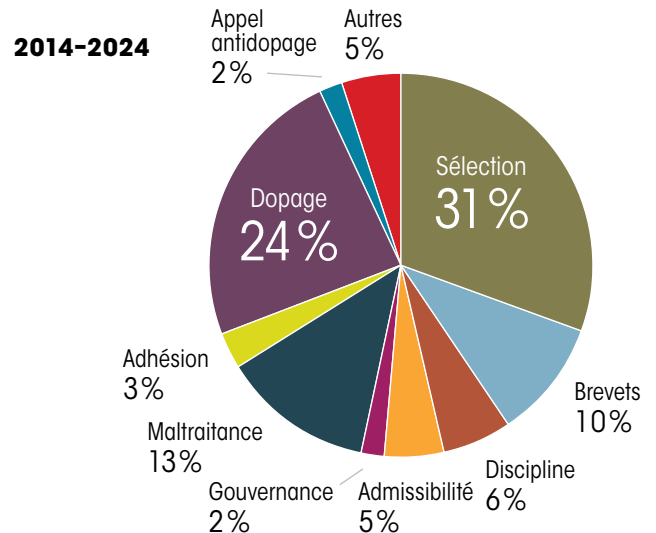
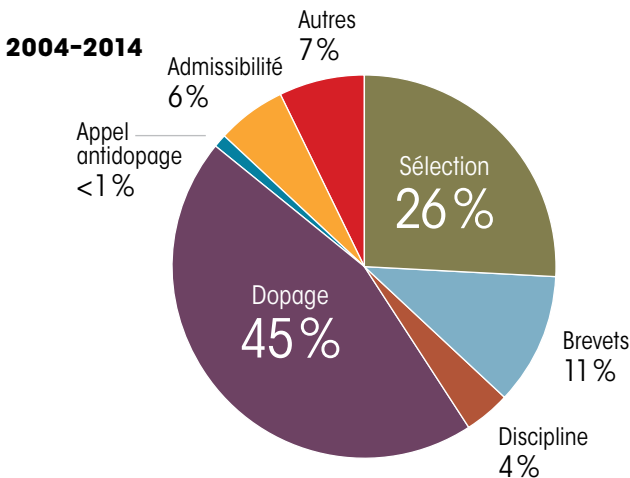
NOMBRE DE DOSSIERS PAR ANNÉE FISCALE

Le nombre total annuel de dossiers a plus que doublé depuis la première année d'activités et a augmenté de façon relativement constante au fil des ans, avec une baisse notable en 2020-2021, au moment où le sport était en pause en raison de la pandémie.



TYPES DE DIFFÉRENDS

En comparant les types de différends traités au courant des 10 premières années avec ceux des 10 plus récentes, le pourcentage de dossiers liés au dopage a diminué et il y a une plus grande variété au niveau des types de différends, notamment en raison de la hausse des dossiers de maltraitance.





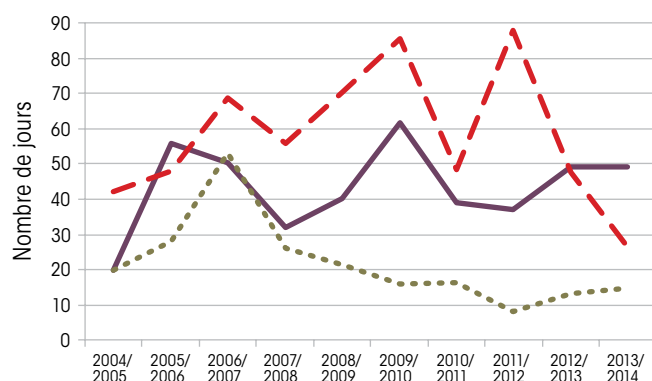
DURÉE MOYENNE DES DOSSIERS

Le CRDSC continue d'offrir des services rapides de règlement des différends. Les dossiers qui doivent être réglés le plus rapidement portent généralement sur la sélection d'équipe; lorsque les parties doivent savoir qui montera dans le prochain avion à destination du lieu de compétition, la tenue d'une audience en temps opportun est la seule manière de respecter les principes de justice naturelle.

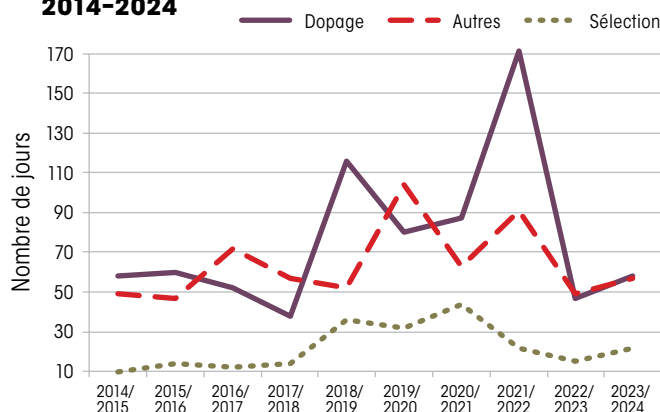
Pour les autres différends de nature moins urgente, le CRDSC suit normalement le rythme des parties.

Note : La pointe observée en 2021-2022 pour la durée des dossiers liés au dopage résulte de deux dossiers exceptionnels, sur un total de neuf dossiers liés au dopage durant l'année. Dans une première au Tribunal antidopage, ces deux dossiers ont été fusionnés, puis une deuxième allégation à l'encontre de chacun des deux athlètes a été ajoutée à mi-chemin du dossier d'origine, prolongeant ainsi la durée requise pour un règlement à 487 jours.

2004-2014



2014-2024

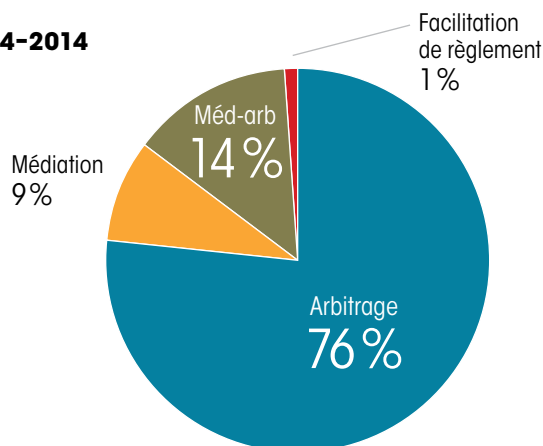


PROCESSUS DE RED DEMANDÉ DANS LES DOSSIERS ORDINAIRES

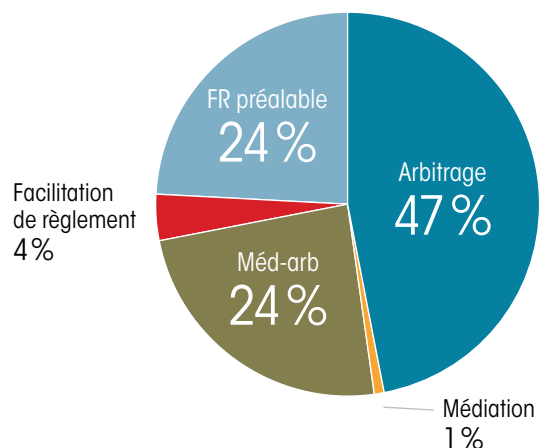
Les parties sont invitées à choisir le mode de règlement qu'elles préfèrent parmi la facilitation de règlement, la médiation, la méd-arb ou l'arbitrage. La plupart du temps, les demandes étaient soumises au CRDSC sous la forme d'une demande d'arbitrage. Toutefois, lors de la dernière décennie, les demandes pour la méd-arb ont augmenté.

Une autre avancée notable au cours des 10 dernières années est l'introduction de la facilitation de règlement préalable, au cours de laquelle les parties se tournent vers le CRDSC avant la tenue d'un appel interne par l'organisme de sport, pour tenter avec l'aide d'une tierce partie neutre de régler leur différend. Jusqu'à maintenant, plus de la moitié des dossiers de facilitation de règlement préalable se sont réglés par ententes à l'amiable, évitant ainsi aux organismes de sport la tenue de procédures d'appel interne coûteuses.

2004-2014



2014-2024



Activités du BCIS 2023–2024

Nota : Le Rapport de la première année de Sport Sans Abus publié en juillet 2023 couvrait la période du 20 juin 2022 au 30 juin 2023. De sorte que certaines données de cette période (du 1^{er} avril au 20 juin 2023 précisément) sont reprises dans ce Rapport annuel de l'exercice 2023–2024. Les données contenues dans ce rapport ne permettent donc pas de faire une comparaison sur une base annuelle par rapport aux données présentées dans le Rapport de la première année.

Au total, 299 plaintes ont été reçues par le biais du BCIS au cours de la période. De ce nombre, au total 134 ont été jugées recevables par le BCIS. Les raisons pour lesquelles les autres plaintes ont été jugées non recevables étaient généralement les suivantes :

- 63 % parce que l'intimé n'était pas un participant de Sport Sans Abus;
- 26 % en raison de la nature des allégations qui ne portaient pas sur des questions liées au CCUMS;
- 8,2 % en raison de renseignements inadéquats (renseignements insuffisants ou manque de méthode viable pour obtenir les renseignements nécessaires pour donner suite);
- 1,4 % parce que l'organisme concerné n'était pas un signataire du programme;
- 1,4 % pour d'autres raisons.

Pour les plaintes non recevables, une autre option de signalement a été identifiée dans 64,8 % des cas (107 sur 165) et l'auteur de la plainte a été référé dans 43,6 % (72 sur 165) des cas non recevables¹.

À la fin de la période, la durée moyenne pour évaluer si une plainte était recevable était de 13 jours, tandis que la durée moyenne d'une enquête indépendante était de 183 jours. La nature complexe et la nécessité d'impliquer un plus grand nombre de parties externes et de témoins ont contribué à la longueur des enquêtes. Des initiatives pour réduire la durée des enquêtes sont en cours de réalisation.

STATISTIQUES DU PROGRAMME SPORT SANS ABUS 2023–2024

LA LIGNE D'ASSISTANCE

Les cinq sujets de préoccupation les plus signalés

Intimidation.....	14 %
Abus de pouvoir	11 %
Abus verbal	11 %
Discrimination.....	8 %
Abus psychologique	7 %
<i>Demande générale sur le processus</i>	<i>17 %</i>

Les statistiques ci-dessous fournissent des informations sur le niveau du système sportif d'où provient la demande et sur le contexte de la personne qui contacte la Ligne d'assistance, tels que déclarés par cette même personne.

Niveau du participant

Club.....	47 %
National.....	13 %
Provincial.....	16 %
Université/collège.....	3 %
Communauté/loisir.....	7 %
Non divulgué.....	14 %

Contexte

Victime	37 %
Témoins.....	49 %
Non divulgué.....	13 %

¹ L'identification d'une autre option de signalement comprend les cas où l'auteur de la plainte ou du signalement a été référé, ainsi que les cas où l'auteur de la plainte ou du signalement n'a pas été référé (par exemple, parce qu'il/elle était anonyme, ou parce qu'il/elle a exprimé sa méfiance à l'égard du mécanisme alternatif ou n'a pas consenti au transfert). Notez que l'existence d'une autre option de signalement ne garantit pas que ladite option acceptera la juridiction.

RÉPARTITION DES AFFAIRES DU BCIS AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

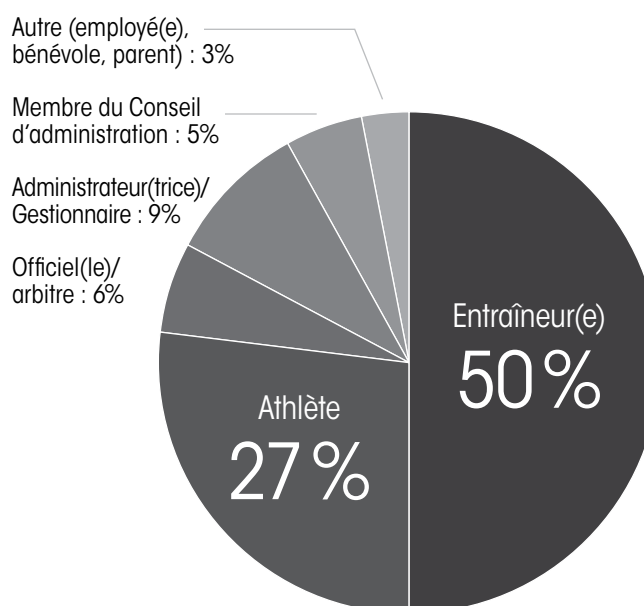
	1 ^{ER} TRIMESTRE 1 ^{er} avril – 30 juin 2023	2 ^E TRIMESTRE 1 ^{er} juillet – 31 octobre 2023	3 ^E TRIMESTRE 1 ^{er} novembre 2023 – 31 mars 2024	TOTAL 1 ^{er} avril 2023 – 31 mars 2024
Clients aidés par la Ligne d'assistance Sport Sans Abus	164	127	239	530
Plaintes reçues	97	78	124	299
Plaintes relevant de la compétence du BCIS	34	38	58	130

Les catégories d'allégations de violations du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) (article 5) pour tous les cas recevables pendant la période de référence sont les suivantes. À noter que plusieurs catégories de violations alléguées sont possibles.

Maltraitance psychologique.....	26 %
Maltraitance sexuelle	15 %
Transgression(s) des limites.....	12 %
Discrimination.....	8 %
Négligence	8 %
Maltraitance physique	8 %
Conditionnement	5 %
Interférence avec ou manipulation du processus	5 %
Mettre un participant à risque de maltraitance	4 %
Complicité	3 %
Omission de signaler.....	3 %
Représailles	3 %
Signalement intentionnel d'une fausse allégation.....	1 %

RÔLE DE L'INTIMÉ

Le diagramme ci-contre indique le rôle de l'intimé, tel qu'identifié dans le cadre des cas recevables au cours de la période de référence. À noter que plusieurs catégories de rôles sont possibles.



Enquêteurs et évaluateurs du milieu sportif indépendants au 31 mars 2024, par province

ALBERTA

Jeff Bzowey (UE)
Jennifer Hawkins (UE/UEMS)
Marlene Hope (UE/UEMS)
Jen Magnus (UEMS)
Bob Stenhouse (UE/UEMS)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Paula Butler (UE)
Sarah Chamberlain (UE/UEMS)
Pamela Connolly (UE)
Katelynn Denny (UE)
Kevin Fadum (UE)
Robyn Gervais (UE/UEMS)
Kyra Hudson (UE/UEMS)
Matt Malone (UE)
Shelina Nealini (UE)
Maryse Séguin (UE)
Brian Simmons (UE)
Lisa Southern (UE/UEMS)
Leanne Walsh (UE/UEMS)

MANITOBA

Marc Eger (UE)
Sherri Walsh (UE)

NOUVEAU-BRUNSWICK

Trisha Perry (UE/UEMS)

ONTARIO

Gita Anand (UE)
Ivana Bozinovic (UE)
Julia Burke (UE)
Naomi Calla (UE)
Brenda Culbert (UE)
Scott Doran (UE)
Nick Duley (UE)
Mihad Fahmy (UE)
Jo-Ann Fennessey (UE/UEMS)
Megan Forward (UE/UEMS)
Paul Gee (UE)
William Goldbloom (UE/UEMS)
Sandeep Joshi (UE)
Jessica Kearsey (UE/UEMS)
Andrea Lowes (UE)
Lise Maclean (UE/UEMS)
Parisa Osborne (UE)
Natasha Persaud (UE)
Ashley Richards (UE)
Colin Taggart (UE)
Antonio Urdaneta (UE)
Grace Vaccarelli (UE/UEMS)
Sarah Vokey (UE/UEMS)
Jennifer White (UE)
Jennifer Wootton (UE/UEMS)

QUÉBEC

Marie Garel (UE)
Laurent Godbout (UE)
Magalie Poulin (UE)
Marie-Pierre Renaud (UE/UEMS)

Rapport du Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport

Le Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport (le Conseil ou CSMS) a été créé le 20 juin 2022. Le Conseil est une entité constituée indépendamment du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport pour superviser le rôle du Directeur des sanctions et résultats (DSR) dans le cadre du programme Sport Sans Abus, mis en œuvre par le CRDSC. Le Conseil est composé de cinq membres bénévoles, qui ont été nommés à la suite d'un appel public et qui sont totalement indépendants de tout signataire du programme. L'indépendance du CSMS et du DSR est la pierre angulaire du programme.

Les objectifs du Conseil en matière de discipline et de sanctions sont les suivants :

- s'assurer que le Directeur favorise un processus disciplinaire juste, performant, efficace et transparent qui répond aux préoccupations spécifiques concernant la maltraitance dans le sport et concilie tous les intérêts pertinents;
- s'assurer que le Directeur applique le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport de manière équitable et cohérente;
- veiller à ce que les décisions du Directeur protègent et défendent l'intérêt public.

Le Conseil s'est réuni formellement 18 fois au cours de sa deuxième année d'existence, soit un total de 41 fois depuis sa création en juin 2022. Les membres ont également consacré de nombreuses heures à fournir l'expertise, les indications et l'aide nécessaires pour élaborer les politiques, procédures et lignes directrices du bureau du DSR, ce qui inclut son Directeur adjoint (DASR). Le DSR et le DASR exercent tous les deux leurs fonctions à temps partiel et continuent à travailler dans leurs cabinets juridiques respectifs.

Bien que le Conseil et le bureau du DSR soient indépendants du BCIS, tous deux ont travaillé en étroite collaboration pour élaborer et mettre à jour de nombreuses politiques et procédures, à mesure que le programme Sport Sans Abus gagnait en importance et en complexité durant sa première année complète d'exploitation.

Le CSMS a travaillé étroitement avec le Comité de l'intégrité dans le sport du CRDSC pour mettre en place un Comité d'examen externe, constitué d'experts, afin d'analyser une plainte reçue, au sujet d'une procédure tenue dans un dossier particulier, et de formuler des recommandations.

ACTIVITÉS DU BUREAU DU DIRECTEUR DES SANCTIONS ET RÉSULTATS

Au cours de sa deuxième année de fonctionnement, sa première année complète, le bureau du DSR a imposé des mesures provisoires dans 34 dossiers, par rapport à huit au cours de la première année. Il a rendu des décisions finales sur des violations dans 14 dossiers, et imposé des sanctions dans 10 de ces dossiers. Le Bureau du DSR a traité sa première plainte dans le contexte de Jeux multisports.

Le bureau du DSR a comparu dans huit nouveaux dossiers devant le Tribunal de protection au cours de la période, pour présenter une défense contre des contestations de mesures provisoires, de violations ou de sanctions. Il a également été impliqué dans huit nouvelles médiations au cours de la période et a approuvé les ententes de règlement conclues par les parties dans cinq d'entre elles.

RÉSUMÉ

Les membres du CSMS et du bureau du DSR ont beaucoup appris au cours des deux dernières années, pendant la mise en place de ce programme. Ces précieuses leçons ont donné lieu à une pratique réfléchie qui s'efforce en tout temps de tenir compte des traumatismes.

LE CONSEIL DES SANCTIONS EN MATIÈRE DE MALTRAITANCE DANS LE SPORT

- Dean Howie – président (ancien entraîneur)
- Emily Cameron-Blake (ancienne athlète d'une équipe nationale)
- Katherine Haber – mandat renouvelé en juin 2023 (ancienne athlète d'une équipe nationale)
- John Martelli – mandat renouvelé en juin 2024 (avocat)
- Katharine White (Cornish) (ancienne athlète d'une équipe nationale)

BUREAU DU DIRECTEUR DES SANCTIONS ET RÉSULTATS

- Dasha Peregoudova - DSR
- David Kellerman - DASR

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux directeurs du
Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent:

- ◆ Les informations, autres que les états financiers et le rapport de notre auditeur y afférent, figurent dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et de ce fait, nous n'exprimons et n'exprimeront aucune forme d'assurance à cet égard. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus tout en examinant si ces autres informations sont sensiblement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou si elles semblent par ailleurs comporter des inexactitudes significatives.

AUDIT • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L. / LLP, qui exerce ses activités sous le nom de Baker Tilly Montréal est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Le Rapport Annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, suite aux travaux que nous effectuerons sur ces autres informations nous concluons l'existence d'une inexactitude significative sur ces autres informations, nous sommes tenus d'en informer les personnes chargées de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L./LLP ¹

Montréal (Québec)
le 25 juillet 2024

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A114616

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 3)	\$ 4,590,353	\$ 2,079,847
Débiteurs (note 4)	950,951	1,748,548
Frais payés d'avance et dépôt de garantie	<u>150,873</u>	<u>88,582</u>
	5,692,177	3,916,977
Frais payés d'avance et dépôt de garantie	26,262	22,294
Immobilisations (note 5)	127,200	62,503
Immobilisations incorporelles (note 6)	<u>380,045</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 6,225,684</u>	<u>\$ 4,001,774</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	\$ 1,411,132	\$ 822,104
Apports à payer (note 7)	1,663,652	720,387
Portion à court terme des produits reportés (note 8)	<u>997,978</u>	<u>1,799,681</u>
	4,072,762	3,342,172
Produits reportés (note 8)	<u>560,003</u>	<u>169,429</u>
	<u>4,632,765</u>	<u>3,511,601</u>
SOLDE DES FONDS		
Investi en immobilisations	9,121	13,023
Non affecté	<u>1,583,798</u>	<u>477,150</u>
	<u>1,592,919</u>	<u>490,173</u>
	<u>\$ 6,225,684</u>	<u>\$ 4,001,774</u>

Au nom du conseil:

_____ *Directeur*
_____ *Directeur*

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024		
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 13,023	\$ 477,150	\$ 490,173
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(39,255)	1,142,001	1,102,746
Investissement en immobilisations	97,041	(97,041)	-
Investissement en immobilisations incorporelles	386,955	(386,955)	-
Produits reportés pour les investissements en immobilisations	(97,041)	97,041	-
Produits reportés pour les investissements en immobilisations incorporelles	(386,955)	386,955	-
Produits reportés comptabilisés pour les investissements en immobilisations	35,353	(35,353)	-
Solde à la fin de l'exercice	\$ 9,121	\$ 1,583,798	\$ 1,592,919

	2023		
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 15,926	\$ 172,028	\$ 187,954
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(32,139)	334,358	302,219
Investissement en immobilisations	28,964	(28,964)	-
Produits reportés pour les investissements en immobilisations	(28,964)	28,964	-
Produits reportés comptabilisés pour les investissements en immobilisations	29,236	(29,236)	-
Solde à la fin de l'exercice	\$ 13,023	\$ 477,150	\$ 490,173

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS (ANNEXE A) POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
Produits		
Apports gouvernementaux (note 9)	\$ 6,667,607	\$ 4,186,628
Adhésion des signataires	1,118,556	230,452
Indépendants	405,258	70,380
Intérêts	37,316	6,751
	<u>8,228,737</u>	<u>4,494,211</u>
Charges		
Administratives		
Frais de bureau	85,054	82,959
Assurances	45,619	23,883
Services professionnels	113,858	173,910
Promotion et communication	376	14,505
Télécommunication	14,168	10,936
Technologie de l'information	6,943	9,075
Évènements, déplacements et repas	5,834	1,459
Intérêts et frais bancaires	1,025	704
Amortissement	38,975	31,740
	<u>311,852</u>	<u>349,171</u>
Gouvernance		
Services professionnels	17,795	19,340
Évènements, déplacements et repas	35,216	31,108
Assurances	8,094	6,888
Promotion et communication	4,176	3,257
Télécommunication	-	55
Frais de bureau	142	18
	<u>65,423</u>	<u>60,666</u>
Ressources humaines		
Salaires	1,887,906	1,293,773
Avantages sociaux	291,748	202,183
Services professionnels	82,117	66,348
Contractuels	171,162	116,034
Évènements, déplacements et repas	69,037	46,126
Développement professionnel	19,606	10,346
Frais de bureau	387	396
	<u>2,521,963</u>	<u>1,735,206</u>
Langues officielles		
Traduction pour le tribunal	46,282	24,385
Traduction générale	28,773	25,832
Interprétation	19,430	6,298
Développement professionnel	5,400	2,400
	<u>99,885</u>	<u>58,915</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
Exploitations		
Services professionnels	2,048,234	783,351
Promotion et communication	26,792	30,026
Évènements, déplacements et repas	194,580	142,866
Télécommunication	10,608	10,936
Technologie de l'information	33,888	33,035
Frais de bureau	1,592	1,920
Intérêts, frais bancaires et pénalités	833	392
Développement professionnel	4,130	1,495
Avantages sociaux	-	1,000
Amortissement	279	399
	<u>2,320,936</u>	<u>1,005,420</u>
Recherches		
Services professionnels	411,167	253,295
Évènements, déplacements et repas	-	8,932
	<u>411,167</u>	<u>262,227</u>
	<u>5,731,226</u>	<u>3,471,605</u>
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	2,497,511	1,022,606
Remboursement de l'apport excédentaire	<u>(1,394,765)</u>	<u>(720,387)</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>\$ 1,102,746</u>	<u>\$ 302,219</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	\$ 1,102,746	\$ 302,219
Ajustement pour		
L'amortissement d'immobilisations	32,344	32,139
L'amortissement d'immobilisations incorporelles	6,910	-
Total des rajustements	1,142,000	334,358
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	797,597	(1,705,513)
Augmentation des frais payés d'avance et dépôt de garantie	(66,259)	(15,518)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	589,028	163,825
Augmentation des apports à payer	943,265	528,482
(Diminution) augmentation des produits reportés	(411,129)	816,669
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2,994,502</u>	<u>122,303</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(97,041)	(28,964)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(386,955)	-
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissements	<u>(483,996)</u>	<u>(28,964)</u>
Augmentation des espèces et quasi-espèces	2,510,506	93,339
Encaisse au début de l'exercice	2,079,847	1,986,508
Encaisse à la fin de l'exercice	\$ 4,590,353	\$ 2,079,847

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2024

1. Nature des activités

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada a été incorporé le 19 mars 2003 selon la Loi favorisant l'activité physique et le sport (L.C. 2003, ch. 2). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

CRDSC est connu sous les noms suivants:

En français: Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada

En anglais: Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du CRDSC

La mission du CRDSC est de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution de différends sportifs.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

(a) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant indiqué à l'égard de l'actif et du passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que le montant des revenus et des dépenses à l'égard de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont réexaminées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les estimations sont utilisées pour comptabiliser les charges à payer, la provision pour créances irrécouvrables et la durée de vie utile de l'équipement.

(b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions, selon laquelle les contributions affectées liées à des dépenses de périodes futures sont reportées et comptabilisées en tant que produits dans la période au cours de laquelle les dépenses correspondantes sont encourues. Les contributions affectées sont définies comme des contributions pour lesquelles des stipulations sont imposées sur la façon dont les ressources doivent être utilisées. Les contributions non affectées sont comptabilisées en produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les adhésions des signataires sont comptabilisés sur la durée de l'entente.

Les revenus indépendants sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'organisme calcule l'amortissement selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

Amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée du bail.

(d) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'organisme calcule l'amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations incorporelles sur leur durée de vie utile estimée. Le taux annuel d'amortissement est le suivant:

Plateforme de base de données de consentement	7 ans
---	-------

(e) Instruments financiers

(i) La mesure des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, l'organisme évalue tous ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

L'organisme évalue ultérieurement tous les actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, débiteurs (net des taxes de vente à recevoir) et dépôt de garantie.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont appréciés pour déterminer s'il existe des indications d'une possible dépréciation, et toute perte de valeur est comptabilisée au résultat net. Une perte de valeur précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de réserve pour créances irrécouvrables, pourvu que le renversement ne soit pas supérieur au montant qui aurait par ailleurs été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été constatée. Le montant de la reprise est comptabilisé au résultat net.

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2024

3. Liquidités affectées

L'encaisse comprend des liquidités affectées totalisant 4 379 170 \$ (2023 - 1 874 126 \$) provenant du financement du gouvernement du Canada (Sport Canada) qui doivent être utilisées pour acquitter des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Le solde représente des liquidités non affectées provenant de revenus gagnés de façon indépendante par l'organisme et pouvant être utilisées à son gré.

4. Débiteurs

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Adhésion des signataires à recevoir et autres	\$ 659,051	\$ 195,845
Taxes de vente à recevoir	162,022	47,703
Apports gouvernementaux à recevoir	-	1,505,000
Autre apport à recevoir	<u>129,878</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 950,951</u>	<u>\$ 1,748,548</u>

5. Immobilisations corporelles

	<u>2024</u>			<u>2023</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>	
Équipement de bureau	\$ 50,255	\$ 48,978	\$ 1,277	\$ 1,597	
Améliorations locatives	156,109	85,345	70,764	11,054	
Équipement informatique	<u>149,302</u>	<u>94,143</u>	<u>55,159</u>	<u>49,852</u>	
	<u>\$ 355,666</u>	<u>\$ 228,466</u>	<u>\$ 127,200</u>	<u>\$ 62,503</u>	

6. Immobilisations incorporelles

	<u>2024</u>			<u>2023</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>	
Plateforme de base de données de consentement	\$ 386,955	\$ 6,910	\$ 380,045	\$ -	

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2024

7. Apports à payer

Les apports à payer sont sans intérêt et remboursables sur demande.

Les apports à payer sont constitués des montants suivants:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Apports à payer - Sport Sans Abus (financement 2022-2023)	\$ 1,468,387	\$ 720,387
Apports à payer - Sport Sans Abus (financement 2023-2024)	178,816	-
Apports à payer - Équité, diversité et inclusion	<u>16,449</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 1,663,652</u>	<u>\$ 720,387</u>

8. Produits reportés

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Produits reportés pour acquisition d'immobilisations		
Base	\$ 17,219	\$ 11,246
Sport Sans Abus	<u>479,077</u>	<u>38,234</u>
	<u>496,296</u>	<u>49,480</u>
Produits reportés pour dépenses futures		
Base	-	21,619
Sport Sans Abus	699,185	1,494,713
Signataires	287,030	403,298
Indépendant	<u>75,470</u>	<u>-</u>
	<u>1,061,685</u>	<u>1,919,630</u>
	<u>\$ 1,557,981</u>	<u>\$ 1,969,110</u>

Le montant de 1 557 981 \$ (2023 - 1 969 110 \$) comprend une partie à court terme de 997 978 \$ (2023 - 1 799 681 \$) et une partie à long terme de 560 003 \$ (2023 - 169 429 \$).

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2024

9. Apports gouvernementaux

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu une aide financière de Sport Canada, qui a été enregistrée dans les contributions.

Au cours de l'exercice précédent terminé le 31 mars 2023, l'organisme avait obtenu une modification à son entente avec Sport Canada pour prolonger la période pendant laquelle les produits et les services rendus sont considérés comme des dépenses admissibles du 1er avril 2022 au 31 mars 2024. Au cours de la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, un montant de 35 000 \$ de dépenses admissibles a été engagé.

Sport Canada a également fourni des conditions spéciales pour le financement reçu par contribution pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Les conditions sont les suivantes:

- (i) 450 000 \$ du financement du programme Sport Sans Abus à utiliser pour financer les droits d'entrée initiaux de 5 000 \$ pour les signataires qui deviennent membres entre le 1er avril 2022 et le 30 septembre 2023. À la fin de l'exercice, néant \$ (2023 - 389 753 \$) du financement ont été reportés comme décrit dans la note 8.
- (ii) 783 000 \$ du financement du programme Sport Sans Abus à utiliser pour les dépenses admissibles futures engagées entre le 1er avril 2023 et le 30 septembre 2023. À la fin de l'exercice, néant \$ (2023 - 783 000 \$) du financement ont été reportés comme décrit dans la note 8.

10. Événements subséquents

Les événements suivants se sont produits après la fin de l'année:

- (i) Le 2 mai 2024, la ministre des Sports et de l'Activité physique du Canada a annoncé que le programme Sport Sans Abus serait transféré au Centre canadien pour l'éthique dans le sport, à compter du 1er avril 2025. L'impact sur les activités de l'organisme est indéterminé au 31 mars 2024.
- (ii) Le 13 juin 2024, l'organisme a été cité comme l'un des défendeurs par une personne contestant une décision prise par un arbitre dans une affaire concernant l'octroi de brevets aux athlètes. L'organisme a engagé un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme est d'avis que la probabilité d'une perte est peu probable.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2024

11. Éventualités

Au cours de l'exercice terminant le 31 mars 2024, l'événement suivant s'est produit:

- (i) L'organisme a été cité comme l'un des répondants par un autre organisme qui conteste une décision prise par un professionnel juridique indépendant dans le cadre du programme Sport Sans Abus. L'organisme a engagé un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme estime que la probabilité d'une perte est peu probable.

Au cours de l'exercice terminant le 31 mars 2022, les deux événements suivants se sont produits et restent inchangés:

- (ii) L'organisme, ainsi que 16 autres personnes et organismes, ont été désignés comme défendeurs dans le cadre d'une action en justice intentée par une personne alléguant un manquement au devoir de diligence du plaignant, les dommages-intérêts devant être déterminés à une date ultérieure. L'organisme a engagé un conseiller juridique pour traiter cette plainte. La direction de l'organisme est d'avis que la probabilité d'une perte est peu probable. Le délai pour engager la procédure a expiré après la fin de l'année, le 5 juillet 2024.
- (iii) De plus, l'organisme et ses administrateurs ont reçu une mise en demeure le 11 octobre 2021 du conseiller juridique d'un particulier qui prétend que l'organisme n'a pas respecté les lois linguistiques. La personne demande des dommages et intérêts jusqu'à 125 000 \$. L'organisme a engagé un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme est d'avis que la probabilité d'une perte est peu probable.

12. Engagement

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux échéant le 30 novembre 2033.

2025	\$	50,000
2026		50,000
2027		51,000
2028		51,000
2029		51,000
Les années suivantes		<u>246,000</u>
	\$	<u><u>499,000</u></u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2024

13. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'organisme s'est doté d'un plan exhaustif afin de respecter ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, principalement à l'aide des flux de trésorerie provenant du financement public.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat. L'organisme réduit l'exposition au risque de crédit en exécutant des évaluations de crédit régulièrement; en passant en revue l'historique de crédit de ses clients et en créant une provision pour créances douteuses lorsque nécessaire. L'organisme maintient des politiques de crédit et des limites rigoureuses en ce qui concerne les contreparties.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

2024						
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Produits						
Apports gouvernementaux reçus	\$ 1,100,000	\$ 6,104,253	\$ -	\$ -	\$ 20,000	\$ 7,224,253
Apports gouvernementaux reportés	(19,558)	(825,245)	-	-	-	(844,803)
Apports gouvernementaux reportés comptabilisés	35,204	252,953	-	-	-	288,157
Adhésion des signataires	-	(394,753)	1,513,309	-	-	1,118,556
Indépendants	-	-	-	405,258	-	405,258
Intérêts	847	-	29,335	7,134	-	37,316
Total des produits	\$ 1,116,493	\$ 5,137,208	\$ 1,542,644	\$ 412,392	\$ 20,000	\$ 8,228,737

2024						
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Charges						
Administratives						
Frais de bureau	23,592	61,462	-	-	-	85,054
Assurances	326	45,293	-	-	-	45,619
Services professionnels	20,733	93,125	-	-	-	113,858
Promotion et communication	96	280	-	-	-	376
Télécommunication	10,056	4,112	-	-	-	14,168
Technologie de l'information	2,346	4,597	-	-	-	6,943
Évènements, déplacements et repas	1,797	3,788	-	249	-	5,834
Intérêts et frais bancaires	1,025	-	-	-	-	1,025
Amortissement	15,377	23,598	-	-	-	38,975
	75,348	236,255	-	249	-	311,852

2024						
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Gouvernance						
Services professionnels	13,523	4,272	-	-	-	17,795
Évènements, déplacements et repas	16,962	18,254	-	-	-	35,216
Assurances	8,094	-	-	-	-	8,094
Promotion et communication	3,082	1,094	-	-	-	4,176
Frais de bureau	142	-	-	-	-	142
	41,803	23,620	-	-	-	65,423
Ressources humaines						
Salaires	519,814	1,368,092	-	-	-	1,887,906
Avantages sociaux	81,657	210,091	-	-	-	291,748
Services professionnels	867	81,250	-	-	-	82,117
Contractuels	11,040	160,122	-	-	-	171,162
Évènements, déplacements et repas	17,913	51,124	-	-	-	69,037
Développement professionnel	11,478	8,128	-	-	-	19,606
Frais de bureau	387	-	-	-	-	387
	643,156	1,878,807	-	-	-	2,521,963
Langues officielles						
Traduction pour le tribunal	32,989	13,293	-	-	-	46,282
Traduction générale	5,757	23,016	-	-	-	28,773
Interprétation	13,633	5,797	-	-	-	19,430
Développement professionnel	900	4,500	-	-	-	5,400
	53,279	46,606	-	-	-	99,885

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Exploitations						
Services professionnels	215,039	1,079,468	422,102	328,074	3,551	2,048,234
Promotion et communication	3,970	22,822	-	-	-	26,792
Événements, déplacements et repas	97,091	75,930	-	21,559	-	194,580
Télécommunication	7,172	1,632	-	1,804	-	10,608
Technologie de l'information	2,214	31,674	-	-	-	33,888
Frais de bureau	682	910	-	-	-	1,592
Intérêts et frais bancaires	-	-	-	833	-	833
Développement professionnel	-	4,130	-	-	-	4,130
Amortissement	-	279	-	-	-	279
	<u>326,168</u>	<u>1,216,845</u>	<u>422,102</u>	<u>352,270</u>	<u>3,551</u>	<u>2,320,936</u>
Recherche						
Services professionnels	-	356,759	-	54,408	-	411,167
	<u>-</u>	<u>356,759</u>	<u>-</u>	<u>54,408</u>	<u>-</u>	<u>411,167</u>
Total des charges	<u>\$ 1,139,754</u>	<u>\$ 3,758,892</u>	<u>\$ 422,102</u>	<u>\$ 406,927</u>	<u>\$ 3,551</u>	<u>\$ 5,731,226</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice avant le remboursement de l'apport excédentaire	<u>\$ (23,261)</u>	<u>\$ 1,378,316</u>	<u>\$ 1,120,542</u>	<u>\$ 5,465</u>	<u>\$ 16,449</u>	<u>\$ 2,497,511</u>
Remboursement de l'apport excédentaire	-	(1,378,316)	-	-	(16,449)	(1,394,765)
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>\$ (23,261)</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 1,120,542</u>	<u>\$ 5,465</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 1,102,746</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

2023					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Total
Produits					
Apports gouvernementaux reçus	\$ 1,100,000	\$ 3,500,000	\$ -	\$ -	\$ 4,600,000
Apports gouvernementaux reportés	(27,226)	(1,466,050)	-	-	(1,493,276)
Apports gouvernementaux reportés comptabilisés	17,855	1,062,049	-	-	1,079,904
Adhésion des signataires	-	(60,247)	290,699	-	230,452
Indépendants	500	-	-	69,880	70,380
Intérêts	446	-	2,908	3,397	6,751
Total des produits	\$ 1,091,575	\$ 3,035,752	\$ 293,607	\$ 73,277	\$ 4,494,211
Charges					
Administratives					
Frais de bureau	41,764	41,195	-	-	82,959
Assurances	694	23,189	-	-	23,883
Services professionnels	24,576	142,660	-	6,674	173,910
Promotion et communication	149	14,356	-	-	14,505
Télécommunication	7,802	3,134	-	-	10,936
Technologie de l'information	2,952	6,123	-	-	9,075
Évènements, déplacements et repas	568	891	-	-	1,459
Intérêts et frais bancaires	697	7	-	-	704
Amortissement	20,358	11,382	-	-	31,740
	99,560	242,937	-	6,674	349,171
2023					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Total
Gouvernance					
Services professionnels	19,340	-	-	-	19,340
Évènements, déplacements et repas	19,865	11,243	-	-	31,108
Assurances	6,888	-	-	-	6,888
Promotion et communication	3,257	-	-	-	3,257
Télécommunication	55	-	-	-	55
Frais de bureau	18	-	-	-	18
	49,423	11,243	-	-	60,666
Ressources humaines					
Salaires	501,908	791,865	-	-	1,293,773
Avantages sociaux	75,639	126,544	-	-	202,183
Services professionnels	22,115	44,233	-	-	66,348
Contractuels	4,711	111,323	-	-	116,034
Évènements, déplacements et repas	15,032	31,094	-	-	46,126
Développement professionnel	1,309	9,037	-	-	10,346
Frais de bureau	387	9	-	-	396
	621,101	1,114,105	-	-	1,735,206
Langues officielles					
Traduction pour le tribunal	22,314	2,071	-	-	24,385
Traduction générale	3,793	22,039	-	-	25,832
Interprétation	4,203	2,095	-	-	6,298
Développement professionnel	600	1,800	-	-	2,400
	30,910	28,005	-	-	58,915

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

2023					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Total
Exploitations					
Services professionnels	189,465	538,331	25,087	30,468	783,351
Promotion et communication	8,179	21,847	-	-	30,026
Événements, déplacements et repas	80,753	62,113	-	-	142,866
Télécommunication	7,515	1,377	-	2,044	10,936
Technologie de l'information	1,750	31,285	-	-	33,035
Frais de bureau	1,919	1	-	-	1,920
Intérêts et frais bancaires	-	-	-	392	392
Développement professionnel	-	1,495	-	-	1,495
Amortissement	-	399	-	-	399
Avantages sociaux	1,000	-	-	-	1,000
	<u>290,581</u>	<u>656,848</u>	<u>25,087</u>	<u>32,904</u>	<u>1,005,420</u>
Recherche					
Services professionnels	-	253,295	-	-	253,295
Événements, déplacements et repas	-	8,932	-	-	8,932
	<u>-</u>	<u>262,227</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>262,227</u>
Total des charges	<u>\$ 1,091,575</u>	<u>\$ 2,315,365</u>	<u>\$ 25,087</u>	<u>\$ 39,578</u>	<u>\$ 3,471,605</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice avant le remboursement de l'apport excédentaire	<u>\$ -</u>	<u>\$ 720,387</u>	<u>\$ 268,520</u>	<u>\$ 33,699</u>	<u>\$ 1,022,606</u>
Remboursement de l'apport excédentaire	<u>-</u>	<u>(720,387)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(720,387)</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 268,520</u>	<u>\$ 33,699</u>	<u>\$ 302,219</u>



Excellence ✨ Droits de la personne



www.crdsc.ca

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

6400 Auteuil, Suite 245, Brossard (Québec) J4Z 3P5

Numéros locaux **T** : 514-866-1245 **F** : 514-866-1246

Numéros sans frais **T** : 1-866-733-7767 **F** : 1-877-733-1246

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada 